

PIERRE BAUDRIER

Charles X

---

et les **barriades** de  
1832

Oui, c'était l'insurrection des 5 et 6 juin 1832. On la lançait à Paris. La république proclamée, on créait le chaos, provoquait l'intervention des puissances européennes qui rétablissaient Charles X sur le trône.

On sait que ce plan échoua.

Ce n'est pas ce qu'on apprend aux enfants des écoles.

Expliquons donc la véritable histoire de l'insurrection des *Misérables* de Victor Hugo

-





## **La *Société gauloise* dans l'insurrection des 5 et 6 juin 1832**

On a du mal à admettre que l'insurrection des *Misérables* de Victor Hugo fut lancée par Charles X pour déstabiliser Louis-Philippe. En l'occurrence l'agent à Paris de Charles X était Deschappelles, champion d'échecs et de whist, dont la réputation de républicain intrépide dissimulait les liens avec la branche aînée des Bourbons. En juin 1832, époque de l'insurrection, la sœur de Deschappelles n'était-elle pas à Holyrood, à la cour de Charles X, aux côtés de son époux l'écuyer de Charles X O'Héguerty ! Et un de leurs fils y était simultanément écuyer cavalcadour de la duchesse d'Angoulême.

Quand, au colloque Blanqui, je rappelai le silence dont l'action politique de Deschappelles avait été entourée<sup>1</sup> je croyais avoir révélé définitivement le rôle qu'il avait joué. Or dans sa thèse sur l'insurrection parisienne des 5 et 6 juin 1832, Mr Thomas Bouchet estimait que Deschappelles et sa *Société gauloise* n'avaient eu qu'une influence marginale, au point que

---

<sup>1</sup> La notoriété de Deschappelles, pp. 39-46 In Blanqui et les blanquistes... [Actes du colloque Blanqui tenu les 1, 2 et 3 octobre 1981 au Centre Malher de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) / Ed. par la ] Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIXe siècle, préf. de Ph[ilippe] Vigier.- Paris : SEDES, 1986.- 292 p. ; 23 cm ISBN 2-7181-3116-0

Deschapelles n'est plus cité dans la version imprimée<sup>2</sup>. Mr Bouchet fut rejoint dans son analyse par un livre sur *Les Misérables* de Victor Hugo<sup>3</sup>. Les auteurs évoquaient brièvement « Lebreton Deschapelles »<sup>4</sup>.

## Le rapport Gisquet

Soit ! Si la *Société gauloise* – et Deschapelles - a existé il convient d'en préciser les effectifs et le rôle dans l'insurrection. Mais n'importe-t-il pas, au préalable, de valider – ou non - les conclusions du rapport Gisquet<sup>5</sup> qui rappelle des concertations de Deschapelles dépassant largement la *Société gauloise* ? Le rapport met en cause le député de Bryas, l'abbé Châtel – signalés dans une prochaine citation -, l'avocat Pelleport, Leblanc, chef de bataillon de la 7<sup>ème</sup> légion<sup>6</sup>,

---

<sup>2</sup> Bouchet (Thomas).- Le Roi et les barricades : une histoire des 5 et 6 juin 1832.- Paris : S. Arslan, 2000.- 221 p.- (Histoire, cultures et sociétés) ISBN 2-84276-053-0

<sup>3</sup> Sayre (Robert), Löwy (Michael).- L'insurrection des *Misérables* : romantisme et révolution en Juin 1832.- Paris : Lettres Modernes, 1992.- 159 p. – (Archives des Lettres Modernes ; 253) ISBN 2-256-90446-6

<sup>4</sup> P. 8

<sup>5</sup> Carton E5/26 aux Archives de la Guerre. Une copie du rapport est à la Bibliothèque Nationale de France, sous le titre factice *Rapport sur les événements des 5 et 6 juin 1832*, auteur : Gisquet.

<sup>6</sup> Selon *l'Almanach royal et national* de 1832 le chef de bataillon de la 7<sup>e</sup> légion s'appelait en fait Blanc. Gisquet le nomme Leblanc dans son rapport – Leblanc est en fuite - mais l'informateur de l'annexe « Conspiration gauloise » du rapport lui donne son nom véritable. L'adresse de Blanc passait la permission. Il était domicilié 30 rue Saint-Martin, où se déroulèrent les derniers combats ! Cf. *Procès des*

Leblanc chirurgien de la garde nationale à cheval. Deschappelles aurait des contacts avec les élèves de Polytechnique, etc. On lit :

« Après bien des délibérations, il a été arrêté hier [4 juin] au Cercle Deschappelles que la république serait proclamée aujourd'hui »

Des négociations entre républicains, également celles du duc de Fitz-James et de Deschappelles évoquées ci-après :

« Deschappelles possédait rue du faubourg du Temple n° 120 une maison avec un vaste jardin. Ce fut probablement dans cette maison que s'effectua l'organisation de la société Gauloise et qu'à l'aide d'une presse secrète furent tirés les brevets des Tribuns et Centurions et les cartes délivrées aux simples membres. De nombreuses réunions eurent lieu dans cette maison et notamment dans les derniers jours de Mai et les premiers jours de Juin. On remarqua dans ces réunions M<sup>r</sup> de Bryas député, et l'abbé Châtel. Vers la même époque Deschappelles reçut aussi plusieurs visites de M. de Fitz James, mais en particulier, soit que ces visites se rattachassent aux intérêts de la Dynastie déchue, soit que l'union des deux partis eut été cachée à quelques républicains de bonne foi dont on aurait redouté l'opposition à de tels arrangements. »

Une mauvaise lecture de ce passage du rapport Gisquet m'avait fait penser que les entretiens entre le

---

*vingt-deux accusés du cloître Saint-Méry, évènements des 5 et 6 juin 1832, suivi de pièces justificatives.*- Paris : Rouanet, 1832, p. 12 ; Barricades 1832/2010, *Vacarme*, été 2011, n° 56, p. 54 (ici « 3 » rue Saint-Martin tapé par erreur).

duc de Fitz-James et Deschapelles étaient restés inconnus de tous les républicains, que la conspiration carlo-républicaine pouvait donc être niée. Or il ressort du texte de Gisquet qu'aussi discrets qu'aient pu être ces entretiens, en l'absence des républicains, une partie d'entre eux en avaient été toutefois informés.

Le 6 juin à 10h 30 Gisquet écrivait à Montalivet, ministre de l'intérieur :

« Les renseignements confidentiels que j'ai reçus ne me laissent aucun doute que l'insurrection a été concertée entre les carlistes et les républicains. Les carlistes avaient promis de l'argent et des hommes ; ils avaient donné l'assurance qu'une partie de la troupe était gagnée par eux et qu'ils feraient une puissante diversion avec des bandits qu'ils avaient embauchés ; mais ces hommes n'ont paru qu'en petit nombre et la force armée a prouvé son dévouement au roi. Les républicains, à peu près livrés à eux-mêmes, sont indignés contre les carlistes et avouent que leur cause est perdue. »<sup>7</sup>

L'insurrection prit corps malgré la défection des carlistes. Le déroulement des événements, de la plupart des comptes rendus de procès, peut donner au soulèvement les apparences d'une émeute. On voit le 5 juin des bandes parcourir Paris, enlever des postes isolés, construire des barricades, etc. etc. A quelles extrémités l'exaltation du jour ne mènerait-t-elle pas ! Inversement les procès de quelques Gaulois, O'Reilly,

---

<sup>7</sup> Dejean (Étienne).- La duchesse de Berry et le comité carliste de La Haye (juin-novembre 1832), *Revue historique*, 37<sup>e</sup> année, T. CX, mai-août 191, pp. 35-36



Thiellement, Marchand – on les retrouvera plus tard – les convainc de menées insurrectionnelles. On pourrait conclure à une émeute noyauté par quelques insurgés mais si l'on ajoute foi au rapport Gisquet, c'est la thèse de l'insurrection qui l'emporte.

## Charles X

Le rapport Gisquet n'existant qu'en un exemplaire unique, en dehors de copies du 20<sup>ème</sup> siècle<sup>8</sup>, il importe que ses informations sur le rôle de Deschappelles soient confirmées par le rapprochement entre 1° un passage des *Mémoires d'Outre-Tombe* 2° la lettre de Charles X du 17 avril 1832, adressée au duc de Fitz-James 3° l'interrogatoire de ce dernier en juin 1832.

Chateaubriand, comme le duc de Fitz-James, avait été arrêté le 16 juin 1832, accusé de comploter au profit de la branche aînée des Bourbons, et l'on peut lire dans les *MOT* :

« Dans un de ses interrogatoires, il [le juge Desmortiers] me lut une lettre de Charles X au duc de Fitz-James, et où se trouvait une phrase honorable pour moi. »<sup>9</sup>

---

<sup>8</sup> Cf. n. 5 ci-dessus

<sup>9</sup> Chateaubriand (François René de).- *Mémoires d'Outre-Tombe* / par Chateaubriand. Tome cinquième.- Paris : Dufourt, Mulat et Boulanger, 1860, p. 431.

En fait il s'agissait du juge Poulthier. Dans ses *Mémoires* Chateaubriand a écrit Desmortiers, qui était alors procureur, pour Poulthier, qui était assisté du greffier Laude.

Dans sa lettre du 17 avril 1832 au duc de Fitz-James Charles X écrivait :

« ... entendez-vous avec le porteur de ce petit mot pour parler en mon nom à l'homme qui travaille avec autant de zèle que de talent à compléter une belle et honorable vie... »<sup>10</sup>

Et il aura fallu que Berryer soit jugé à Blois pour que la lettre de Charles X et l'interrogatoire du duc de Fitz-James<sup>11</sup> soient imprimés<sup>12</sup>. Il faut dire que Berryer

---

<sup>10</sup> La lettre de Charles X et l'interrogatoire du duc de Fitz-James sont respectivement aux pages 47-48 et 63-65 de l'ouvrage : Procès de M. Berryer. Cour d'assises du Loir-et-Cher.- Paris : L. Janet, 1832.- 8°, 216 p. ; la lettre de Charles X également p. 217 de : Gisquet (Henri Joseph).- Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police, écrits par lui-même. Tome troisième.- Bruxelles : A. Jamar, 1841.- 317 p. et p. [3], 2° col. du *Constitutionnel. Journal du commerce, politique et littéraire* du mardi 9 octobre 1832. Le *Constitutionnel* la reproduit à partir de *L'Auxiliaire Breton*, précise-t-il. La *Regensburger Zeitung*, n° 248, du mercredi 17 octobre traduit la lettre, empruntée au *Nouvelliste* du 6 octobre. Elle place entre parenthèses « Chateaubriand » et « Martignac » aux endroits où Charles X pratique la langue d'Ésope. Le *Journal des débats politiques et littéraires* du mardi 9 octobre 1832, p. 2, 2è col., reproduit la lettre d'après *L'Auxiliaire Breton* du même jour, assure-t-on, où elle figurait comme pièce de la procédure intentée au député Berryer. Cf. plus haut *Procès de M. Berryer...* Mais c'est en première page de *L'Auxiliaire Breton* du vendredi 5 octobre que figure la *reproduction à l'identique du manuscrit de la lettre* ! Il est expliqué au lecteur qu'il doit lire Chateaubriand et Martignac aux endroits où Charles X emploie des périphrases. Une faute d'orthographe de la lettre est raillée.

<sup>11</sup> Même note que la précédente

<sup>12</sup> Si la reproduction de la lettre par procédé lithographique avait exigé sa destruction, on aurait pu s'offusquer qu'on s'y soit résolu. Mais les techniques de l'époque pouvaient l'éviter.

Consultée, Mme Elke Rehder détaille les techniques précitées en ces termes dont la traduction va suivre : « ... in Frankreich konnte ab ca. 1803 ein Brief reproduziert werden ohne dabei das Original zu beschädigen. Es gab unterschiedliche Verfahren:

---

1. Möglichkeit: Kopie direkt auf den Stein Ein Lithograph benutzte als Vorzeichnung für den chemisch vorbereiteten Stein ein Transparentpapier, auf das er die Konturen des handgeschriebenen Briefes übertrug. Anschließend wurde die Rückseite des Transparentpapiers mit Graphit oder Rötelkreide eingerieben und das Papier dann seitenverkehrt auf den Stein gelegt. Mit einer Stahlnadel wurden die Konturen nachgezeichnet und dadurch auf dem Stein sichtbar.

Der Lithograph schrieb dann den Konturen folgend mit einer weichen Stahlfeder und fetthaltiger Tusche aus Wachs, Fett, Seife und Ruß direkt auf den Stein. Dieses war das älteste und am meisten bevorzugte Verfahren zu der Zeit.

2. Möglichkeit: Kopie als Gravur im Stein Ein Gravurlithograph ritzte den Text mit einer Nadel oder einem Gravurdiamanten in die Steinoberfläche. Diese Technik wurde insbesondere nur für sehr feine Linien bevorzugt.

3. Möglichkeit: Umdruck mit beschichtetem Papier Ein Lithograph übertrug den Text mit der Feder und einer speziellen Autographietusche auf ein Papier, welches mit einer wasserlöslichen Trennschicht aus Knochenleim, Stärke, Kreide und Gummi arabikum beschichtet war. Der Text wurde von diesem sogenannten Umdruckpapier wie ein Abziehbild auf den Stein übertragen..."

Une tentative de traduction d'un correspondant nous a permis d'aboutir à la traduction suivante :

en France, vers 1803, une lettre pouvait être reproduite (sans endommager l'original) par différentes méthodes:

Option 1: Copie directe sur la pierre : un lithographe utilise comme dessin préparatoire pour la pierre préparée chimiquement un papier transparent sur lequel sont transférés les contours de la lettre écrite à la main. Puis l'arrière du papier transparent est frotté avec du graphite ou de la craie rouge et le papier est ensuite placé à l'envers sur la pierre. Avec une aiguille d'acier, les contours sont redessinés et donc visibles sur la pierre.

pouvait être l'un des affidés de l'ex-roi « travaillant avec autant de zèle que de talent... »<sup>13</sup>.

Mais c'est à Deschappelles et non à Berryer ou Chateaubriand que le rapport Gisquet identifiait l'homme à la belle et honorable vie. Après avoir longuement évoqué le rôle de Deschappelles et de la *Société gauloise*, comme on l'a vu, Gisquet écrit :

---

Le lithographe écrit ensuite en suivant les contours avec un ressort d'acier doux et une encre de Chine grasse de cire, de graisse, de savon et de suie directement sur la pierre. C'était la méthode la plus ancienne et la plus courante à l'époque.

Option 2: Copie gravée dans la pierre : Un lithographe gratte le texte avec une aiguille ou un diamant de graveur à la surface de la pierre. Cette technique était surtout utilisée pour obtenir des lignes très fines.

Option 3: un papier d'impression par transfert posé sur une pierre de lithographie permettait de transmettre le texte avec un stylet et une encre spéciale d'autographie sur un papier préalablement revêtu d'une couche de séparation soluble, composée d'eau, de colle d'os, d'amidon, de craie et de gomme arabique. Le texte était transféré de ce papier appelé papier de transfert comme un décalque de ce document.

<sup>13</sup> « le sieur Berryer fils était certainement connu pour être à Paris, chargé des intérêts pécuniaires de la famille exilée à Holyrood ; ses relations avec elles ne peuvent faire l'objet d'un doute ; depuis longtemps la police était avertie qu'il devait prendre part à toutes les menées légitimistes, et sa conduite était devenue l'objet d'une surveillance active » (*Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne*, n° 148 (20<sup>e</sup> année) lundi 22 octobre 1832, p. 2, 2<sup>e</sup> col.).

« ... Je me bornerai ... à vous citer la lettre écrite par Charles X le 17 avril et saisie dans les papiers de M. Fitz James, Lettre dans laquelle il est question d'un personnage signalé comme travaillant dans l'intérêt de la dynastie déchue et que je présume être M. Deschappelles ... »<sup>14</sup>

Au cours de son interrogatoire du duc de Fitz-James, le juge Poultier, l'un des destinataires du rapport Gisquet, n'avait pas eu de doutes sur l'identité de l'homme à « belle et honorable vie ». « Cet homme qu'il est facile de reconnaître », disait-il, « est l'un de ceux avec les quels, suivant l'inculpation, vous seriez en rapport et ces mots du Roi Charles X, paraîtraient donner à l'inculpation quelque consistance ».<sup>15</sup>

Lors d'un débat parlementaire, en décembre, le député Jollivet, lui, ne voit dans l'homme à la belle et honorable vie qu'un « affidé » de l'ex-roi Charles X<sup>16</sup>, sans plus de précisions.

Enfin, dans ses *Souvenirs*<sup>17</sup>, Apponyi, attaché à l'ambassade d'Autriche, confirmera la virulence de la lettre de Charles X en niant sa saisie au domicile du duc de Fitz-James.

---

<sup>14</sup> Cf. ci-dessus note 5

<sup>15</sup> Voir les références de l'interrogatoire en note 10

<sup>16</sup> *Journal des débats politiques et littéraires*, dimanche 2 décembre 1832, p. 3, 3<sup>e</sup> col.

<sup>17</sup> Cf. Apponyi (Cte Rodolphe).- Vingt-cinq ans à Paris (1826-1850). Journal du comte Rodolphe Apponyi, attaché de l'ambassade d'Autriche à Paris. Publ. par Ernest Daudet xx (1831-1834) ... 4<sup>ème</sup> éd.- Paris, 1913, pp. 202-3.

Le juge n'ayant pas obtenu d'aveux du duc de Fitz-James, de Chateaubriand et d'Hyde de Neuville arrêté avec eux, les autorités les libérèrent à la fin juin et dans ses *Mémoires* imprimées Gisquet mit une sourdine à ses accusations contre Deschappelles, prétendant voir désormais Chateaubriand dans l'homme à la belle et honorable vie de la lettre de Charles X. Le *Constitutionnel* du 9 octobre 1832 (cf. note 10) propageait déjà cette thèse avant de publier le texte de la lettre.

Finalement, la propagande philipparde s'inspirait de la réponse du duc de Fitz-James lors de son interrogatoire.

Attendons avec intérêt les prochaines éditions des *Mémoires d'Outre-Tombe*.

Certes, s'il soulignait l'importance du Cercle Deschappelles dans les préparatifs de l'insurrection, le rapport Gisquet ne dissimulait pas qu'en cas de victoire Deschappelles n'aurait pris le titre de dictateur qu'après l'avoir emporté sur deux autres candidats. Mais, et le rapport s'en fait l'écho, le rôle central du Cercle Deschappelles dans les préparatifs de l'insurrection comme l'existence d'une *Société Gauloise* à la dévotion de Deschappelles n'auraient pu que favoriser son « élection » à la tête d'un gouvernement provisoire. Gisquet écrivait :

« A la proclamation de la république<sup>18</sup> succèdera la nomination d'un commandant Militaire : ce sera Romarino [sic pour : Ramorino], qui aura soin de se tenir présent. Il faut à la patrie un Dictateur pour décimer ses ennemis : ce sera Deschapelles, du moins il espère l'emporter sur les deux autres candidats. »<sup>19</sup>

Enfin, le rapport Gisquet eût-il occulté à la fois les noms des rivaux de Deschapelles et les contacts pris par ces derniers que le caractère insurrectionnel du soulèvement, apparemment à direction unique désormais, n'en aurait pas été moins confirmé.

La biographie de Félix-Hubert Francfort figurant en annexe donne un aperçu de la vie clandestine des opposants politiques de l'époque et des relations entre leurs différentes sociétés.

---

<sup>18</sup> En 1833, le dynamisme de Garnier-Pagès n'avait pas diminué : cf. « ... Au cours d'un dîner présidé [à Lyon] par Garnier-Pagès le 24 septembre 1833, on aurait proclamé l'avènement de la République dans les six mois... », p. 55 de : Bollenot (Gilles).- Le modèle français de police secrète au début du XIXe siècle, pp. 51-67 de : Police et politique / avec G. Bollenot, R. Dulong [et ali.], ss la dir. de Claude Journès.- Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1988.- 122 p.

Étienne Garnier-Pagès ne sera plus de ce monde en 1848 et Laboissière se verra confier une sous-préfecture.

<sup>19</sup> Le lecteur du rapport Gisquet identifie sans peine les députés Garnier-Pagès et Laboissière, Étienne Garnier-Pagès et Paul Joseph Tramier de Laboissière

## Effectifs de la *Société gauloise*

Le rapport Gisquet pris en compte, précisons la réalité et le rôle de la *Société gauloise*.

Les auteurs ci-dessus, Mrs Bouchet, Sayre, Löwy exigent des preuves. Ils ont raison, d'autres s'en dispensent : la *Société gauloise* aurait été carliste, bonapartiste, l'insurrection des 5 et 6 juin marquerait l'échec de la *Société des amis du peuple*, ce serait une révolte d'étudiants, etc.

Il faut donc tout prouver. Allons de citation en citation. L'une nous apprendra qu'une cotisation était exigée des adhérents, une autre que Deschappelles était actif le 5 juin, parcourant Paris, etc., etc. Posons pierre sur pierre.

A la différence d'associations plus anciennes, la *Société gauloise* n'a fait parler d'elle qu'après l'insurrection.

Quoique récente, elle avait recruté activement. C'est également l'avis de Gisquet. Évoquant les mouvements séditieux des débuts de la Monarchie de Juillet son rapport poursuivait en ces termes :

« ... on reconnut que le plus grand obstacle à la réussite des tentatives précédentes avait été l'absence d'une sorte d'organisation militaire large & compacte, sans laquelle les mouvements manquaient d'ensemble & de précision. La formation de la société Gauloise fut



décrétée et des cartes distribuées à ceux qui devaient en faire partie... »

et immédiatement après il donne un aperçu du nombre des affidés :

« Cette société fut divisée en Cohortes dont les chefs avaient le titre de Tribun et les Cohortes divisées en Centuries, ayant chacune à leur tête un Centurion... »

Donc une centaine voire plusieurs centaines de membres.

Après le 6 juin une lettre de Marchand lue au procès de Thiellement confirmera une telle estimation. On lit :

« « Mon cher Thiellement, observe bien ce que je vais te dire, et suis les instructions que je vais te donner. Après demain, les obsèques du général Lamarque ont lieu ; les dernières instructions te parviendront demain soir. Tu dois les communiquer au rendez-vous. Préviens tout ton monde ; qu'il se trouve chacun sous leurs chefs respectifs sur le chemin du convoi, par les rues adjaçantes, afin qu'en passant ils puissent pénétrer dans la foule de droit ou de force. Quiconque manquera au rendez-vous sera regardé comme lâche et traître. Tu comprends qu'il ne faut pas leur dire *que c'est fait pour se battre*. Il faut y aller sans armes, ou du moins cachées ; seulement avoir chacun le plus de cartouches possible et une pierre à fusil et une épinglette. Demain, tu iras chez M. Chassang lui communiquer les mêmes ordres ; tu recevras par Jacquel de nouveaux ordres de ma part. Ne manque pas. Adieu. Marchand. » »<sup>20</sup>

---

<sup>20</sup> *Journal des débats politiques et littéraires*, vendredi 22 juin 1832, p. 3, colonne 1

D'ailleurs l'annexe « Conspiration gauloise » du rapport Gisquet, datée du 5 juin 1832, précisait :

« O'reilly et Pellevilain, qui ont été mis en liberté samedi dernier, ont muni abondamment de brevets de Décurions & de cartes de Gaulois, les Rossignol, les Jeanne et leur bande de coupe-jarrets, qui tous promettent Monts & Merveilles. »

Faisons un lot des Gaulois signalés par ailleurs.

Dans l'annexe « Conspiration gauloise » l'informateur de Gisquet écrivait également :

« Le Décurion Savoye, officier municipal a présenté, hier [4 juin], chez M. Deschappelles deux chefs de corporation (la corporation des ouvriers chapelliers) Ce sont, 1° le secrétaire de la corporation des appropriés, 2° M. Houtte, lequel sort de la garde Royale. Ainsi qu'ils l'ont promis au futur Dictateur, ils ameneront avec eux un grand nombre d'ouvriers pour combattre. On leur a promis des armes. Ils ont l'ordre de suivre les élèves de l'école Polytechnique. M. G. Pagès [Garnier-Pagès], qui est venu voir le Décurion Blanc, chef de Bataillon<sup>21</sup>, et l'a fait nommer Commissaire du convoi, lui a aussi parlé du projet d'établir aujourd'hui une république, et lui a demandé si l'on pouvait compter sur son bataillon. Les Officiers municipaux ont reçu l'ordre de se tenir tout prêts à aller installer leur nouveau Maire dans leurs maieries respectives. M. Marchand, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, a qui le Decurion Blanc a fait des ouvertures a formellement promis de seconder le mouvement de tous ses moyens... »

Au procès de l'affaire du cloître Saint-Merry, Savoye, négociant rue Saint-Martin n° 36, témoin appelé à la requête de Rossignol, témoigna en faveur

---

<sup>21</sup> Cf. note 6

des insurgés<sup>22</sup>. S'agissait-il de l'officier municipal ci-dessus ?

En tout cas, Marchand, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, fut rapidement destitué. On lit dans une biographie de Mr de Bondy, pair de France :

« ...Après les évènements de juin 1832, M. de Bondy se chargea d'opérer le désarmement de l'artillerie de la garde nationale de Paris, et mit dans l'exécution de cette mesure tout au moins de la brutalité. Il saisit cette circonstance pour obtenir la destitution de M. Marchand, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, patriote intègre et désintéressé, auquel le pouvoir avait à reprocher d'être resté franchement attaché à la révolution de juillet, et d'en vouloir toutes les conséquences... »<sup>23</sup>

Mr Thomas Bouchet a identifié Jean Bonnin, Pierre-Louis Thielmans [Thiellement], Charles Toupriant<sup>24</sup>. On a trouvé des cartes de Gaulois au domicile de Bonnin<sup>25</sup>.

Des comptes rendus de procès d'insurgés firent ressortir leur appartenance à la *Société gauloise*. Outre Jacquel [Jacquet ?] et Chassang ci-dessus citons Bainse<sup>26</sup>, Lépine<sup>27</sup> et Butte<sup>28</sup>.

---

<sup>22</sup> *Jdd*, dimanche 28 octobre 1832, page [2]

<sup>23</sup> Sarrut (Germain), Saint-Edme (B.).- Biographie des hommes du jour ... Tome 1<sup>er</sup>.- Paris : H. Krabe, 1835, p. 241

<sup>24</sup> Thomas Bouchet, *Le Roi et les barricades*, *op. cit.*, p. 78 ; *Gazette des Tribunaux*, vendredi 24 août 1832, n° 2193, p. 1050 ; *Le Constitutionnel. Journal du commerce, politique et littéraire*, vendredi 24 août 1832, p. [4] ; mais pas de *Société Gauloise* dans le *Journal des débats*. Bonnin serait affilié à la *Société des Amis du Peuple*, « de son propre aveu ». Cf. *Jdd*, vendredi 24 août 1832, p. [3], 3<sup>e</sup> col.

<sup>25</sup> Même note que la précédente

<sup>26</sup> *Jdd*, jeudi 18 octobre 1832, page 4, colonne 3

N'empêche qu'une cotisation était exigée des adhérents. Elle les fidélisait mais ne pouvait qu'en limiter le recrutement. Il en est question au procès de Lépine. On lit :

« Le sieur Lépine est un homme de 34 ans, employé de l'octroi et membre de la Société entomologique. Il a de fortes moustaches, une barbe touffue ; et si ce n'était le costume, on le prendrait pour un saint-simonien. Il déclare ne s'être joint à l'association gauloise que parce qu'elle ne présentait rien d'hostile. C'est un inconnu qu'il a rencontré un matin au Jardin des Plantes, en allant faire son service, qui l'a déterminé à s'y affilier. M. le président donne lecture des statuts saisis chez l'accusé. On y lit que les associés doivent jurer de défendre, au péril de leur vie, l'intégrité du territoire de la France et de son drapeau tricolore. La cotisation est par mois de 50 centimes pour les tribuns ou chefs de cohortes, 25 c. pour les centurions, 10 c. pour les décurions, et 5 c. pour tous les autres. »<sup>29</sup>

## **Déroulement de l'insurrection Deschappelles et O'Reilly**

Et que sait-on de la part prise par la *Société gauloise* à l'insurrection ?

Le procès d'O'Reilly mit en relief les activités de Deschappelles, d'O'Reilly et de Pelvilain. On lit dans le *Journal des débats* :

---

<sup>27</sup> *Jdd*, jeudi 25 octobre 1832, page 3, colonne 2 ; dimanche 30 septembre 1832, p. 3

<sup>28</sup> *Jdd*, jeudi 25 octobre 1832, page 3, colonne 2.

<sup>29</sup> *Jdd*, dimanche 30 septembre 1832, p. 3, colonne 2

« Le sieur Robert-Richard Oreilly, propriétaire, âgé de trente-deux ans, tenant, rue Dalayrac, un bureau de rédaction en faveur des combattans de juillet qui croyaient avoir des réclamations à adresser sur la répartition des récompenses nationales, a paru aujourd'hui devant la 1<sup>re</sup> section de la Cour d'assises. L'acte d'accusation énumère qu'il s'est ainsi trouvé en relation avec plusieurs des individus qui ont pris part aux désordres du mois de juin dernier.

Suivant un témoin, il avait donné rendez-vous au Louvre pour diriger les chefs de bande. On a trouvé, chez une mercière de la rue des Poulies, un billet d'Oreilly, ainsi conçu :

« Madame Guindet recevra, de ma part, 6000 pierres à feu, 14 grosses d'épinglettes et 36 douzaines de cocardes ; demain mardi je la verrai.

Amitié

Oreilly »

L'accusé soutient s'être rendu seul au convoi du général Lamarque, et n'avoir jamais déployé sur l'estrade de la Bastille le drapeau rouge surmonté du bonnet phrygien.

M. le président : Dans quelle intention avez-vous remis à la dame Guindet, mercière, une si grande quantité de pierres à feu, des épinglettes et des cocardes ! et comment se fait-il que cette livraison ait eu lieu précisément le mardi 5 juin !

Oreilly : Je connais depuis douze ans Madame Guindet, elle tient tout ce qui a rapport à l'équipement militaire. Je lui devais de l'argent, cette livraison avait pour objet de me libérer envers elle.

Le sieur Lambert, premier témoin, dépose : Oreilly et un nommé Deschapelles ont organisé une insurrection. Ceux qui devaient y prendre part étaient divisés en décuries, centuries et tribus. Les décuries, composées de dix hommes, étaient commandées chacune par un décurion. Le centurion commandait à cent hommes, et le tribun à mille. Ces messieurs m'ont nommé tribun. J'avais rendez-vous au Louvre pour le 6 juin au matin ; je devais me porter, avec ma bande, sur le château de Saint-Cloud, et faire main-basse sur tout ce que nous trouverions. Je me rendis en effet au convoi. Je trouvai sur la place du Palais-Royal, au Château-d'Eau, Deschapelles en uniforme de général ; le soir, je le revis sur la place de la Bastille en bourgeois. C'est un nommé Pelvilain qui, sur la place de la Bastille, a présenté au

général Lafayette un bonnet rouge placé au bout d'un drapeau rouge, en invitant le général à y déposer une couronne d'immortelles. M. Lafayette ayant refusé, Pelvilain a placé lui-même la couronne. Quand j'ai vu cela, et *avec ça* que les dragons chargeaient, je me suis en allé, et je n'ai plus revu Oreilly.

Un juré : Comment se fait-il que le témoin, qui se dit attaché au gouvernement, se soit trouvé à un rendez-vous dont on ne lui dissimulait pas les intentions hostiles ?

M<sup>e</sup> Laurent, prédicateur saint-simonien, est avocat d'Oreilly. Le témoin, dit le défenseur, a prétendu dans l'instruction qu'il faisait semblant d'agir contre le gouvernement, mais que Pelvilain agissait sérieusement.

Lambert répète sa même déclaration.

Oreilly : MM. les jurés apprécieront si Lambert est un homme auquel on puisse confier des projets de conspiration.

Le sieur Figas, officier de paix : J'ai aperçu Oreilly arborant le bonnet rouge et le drapeau rouge. Je n'avais pas de forces pour l'arrêter, mais je lui ai dit que, s'il continuait, il se ferait assommer.

Oreilly : Si le sieur Figeas avait tenu un tel propos, on l'aurait assommé lui-même.

M. Lamilhau, ancien officier, déclare avoir vu avec la plus vive douleur Oreilly arborer un drapeau rouge, et lui avoir dit, pour le faire renoncer à cette entreprise, que le drapeau rouge n'est autre chose que le drapeau blanc trempé dans le sang.

M. Laboissière, membre de la Chambre des Députés, est entendu comme témoin ; il affirme qu'aucun des deux individus qui ont porté des drapeaux rouges, l'un à pied, l'autre à cheval (le sieur Peyron), ne ressemble à Oreilly, et que ce n'était certainement pas lui. »<sup>30</sup> Etc., etc.

Laboissière ayant été mis en cause dans le rapport Gisquet on ne s'étonnera pas qu'au procès d'O'Reilly il ait témoigné en sa faveur.

---

<sup>30</sup> *Jdd*, mardi 27 novembre 1832, pp. [3-4] (référence signalée par Mr Philippe Bodard, historien du bridge, qui par là même m'a fait découvrir la numérisation du *Journal des débats* par Gallica)

Deschappelles s'activait donc sur les lieux de l'insurrection et Saint-Amant, l'auteur de sa nécrologie publiée dans *Le Palamède* de 1847, rappelle qu'il ne vit jamais Deschappelles porter sa légion d'honneur, gagnée dans les armées de la Révolution, que le 5 juin 1832.

## **Déroulement de l'insurrection**

### **La *Société gauloise* et les autres**

Société secrète, la *Société gauloise* avait dû lever le masque pour participer au convoi du général Lamarque. Le décurion Blanc – on l'a vu plus haut - était son commissaire. Elle fut présente dans le défilé et un auteur de noter :

« ... les *Amis du peuple* sur la place du Louvre, les *Réclamants de Juillet* commandés par O'Reilly, aux Champs-Élysées, la *Société gauloise* sur le quai de l'École, les *Condamnés politiques* sur la place de la Madeleine, les *Réfugiés* dans la rue Taranne. Sur la place de l'Odéon, la jeunesse des deux facultés se formait en pelotons. L'artillerie de la garde nationale, réunie sur la place du Palais-Royal, était acquise aux républicains... »<sup>31</sup>

La *Société gauloise* s'était également prononcée sur le tracé de la manifestation. On l'apprend au procès de Lépine :

---

<sup>31</sup> Maurin (Albert).- Histoire de la chute des Bourbons : grandeur et décadence de la bourgeoisie 1815-1830-1848. Tome cinquième.- Paris : Bureaux de la Société des Travailleurs Réunis, 1851, p. 150

« ... Reitz<sup>32</sup>, serrurier, décoré de Juillet, rue de l'Arbalète, dépose : Le 13 mai, un camarade nommé Lépine m'a dit à moi et à mon ami Poirel qu'il faisait partie d'une société de mécontents, et me proposa de former une section de vingt hommes, et ensuite, si je le pouvais, quatre autres sections, et qu'alors on me donnerait un drapeau. Lépine ajouta que la société avait à sa tête des chefs marquans, entre autres des princes polonais, et qu'il ne fallait qu'un coup de main pour établir la souveraineté du peuple ; que le gouvernement conspirait avec l'étranger, et que tous les décorés de juillet seraient perdus. Le vendredi d'avant les événemens, nous allâmes promener au Jardin des Plantes. Lépine remit à Poirel une carte de centurion de l'Association gauloise, et à moi des cartes de décurions. Les choses ne pouvaient pas durer ainsi, continua-t-il ; *la poire est mûre*, il faut en finir. Il faut que vous preniez du service. Mais, lui dis-je, j'ai une mère, une femme et des enfans ; je ne pourrais pas être au service. C'est égal, m'a-t-il dit, vous serez commissaire de police (on rit). La veille du convoi du général Lamarque ; Lépine m'a conduit chez un nommé Butte qui était aussi de l'Association gauloise. Chemin faisant, il m'a donné quelque chose de lourd que j'ai mis dans ma poche ; c'étaient des cartouches et des balles. C'est demain le grand coup : nous avons réussi à obtenir que le convoi passe par le boulevard, où d'abord il ne devait point passer. Lorsqu'on sera à la place de la Bastille, la république sera proclamée. Ayez soin de vous munir d'une épinglette et de deux pierres à fusil. Ayez l'œil sur moi ; dès que vous me verrez porter la main à mon fusil, vous ferez comme moi : l'affaire sera bientôt faite. Nous avons pour nous la garde nationale et la ligne ; il n'y a que les dragons et la garde municipale que nous n'avons pu séduire... »<sup>33</sup>

A en juger par la lettre de Marchand à Thiellement la *Société gauloise* ne s'était pas toute regroupée quai de l'École. Les hommes de Thiellement devaient se glisser

---

<sup>32</sup> « Louis Reiche » dans la liste des médaillés de Juillet, *Bulletin des lois du Royaume de France, IXe série ... Tome troisième. IIe partie... Nos 86 à 134.- A Paris, Imprimerie Royale, février 1832, 104bis, p. 53*

<sup>33</sup> Cf. note 23



dans le cortège en marche. Faut-il les reconnaître à leurs procédés et à leur anonymat dans le récit suivant ? :

« ... Au boulevard Saint-Antoine, une troupe de cinq à six cents hommes, aux manches retroussées, armés de gourdins, pénètre en force entre les réfugiés et l'artillerie. On arrache les tuteurs des arbres récemment replantés. Ils pourront servir d'épieux... »<sup>34</sup> <sup>35</sup>

Peut-être. En deux endroits le rapport Gisquet évoque encore un autre groupe. Plus haut nous citons déjà :

« Le Décurion Savoye, officier municipal, a présenté, hier [le 4 juin], chez M. Deschappelles deux chefs de corporation (la corporation des ouvriers chapelliers) Ce sont, 1° le secrétaire de la corporation des approprieurs, 2° M. Houtte, lequel sort de la garde Royale »

Gisquet écrit également :

« Aux chefs des différentes corporations d'ouvriers est assignée pour guide la conduite des élèves de l'Ecole Polytechnique. M<sup>r</sup> Deschappelles, le Santerre futur de ce faubourg, les suivra avec une grande masse d'ouvriers. »

S'ajoutent aux cinq à six cents hommes et aux ouvriers précités un groupe de sectionnaires des *Droits de l'Homme* qui, plus tard, manifesterà le même état d'esprit que le premier groupe. Un auteur écrit :

---

<sup>34</sup> Leca (Ange-Pierre).- Et le choléra s'abattit sur Paris 1832.- Paris : A. Michel, 1982, p. 214

<sup>35</sup> Harsin (Jill).- Barricades : the war of the streets in revolutionary Paris, 1830-1848.- New York : Palgrave, 2002, p. 58 ISBN : 0-312-29479-4

« ... Au fur et à mesure qu'on avance, on remarque plus de véhémence dans les cris de *vive la République*, qui sont poussés dans les sections des Droits de l'Homme. »<sup>36</sup>

Eux aussi, à défaut de s'être armés de gourdins ou d'avoir arraché des tuteurs, déracinent des arbres. Rittiez écrit :

« Vers le boulevard Saint-Denis on voit des sectionnaires déraciner de jeunes arbres pour s'en faire des armes... »<sup>37</sup>

On a vu Pelvilain et O'Reilly à l'œuvre place de la Bastille, à l'arrivée du convoi.

Plus tard, l'insurrection étant lancée, les Gaulois, à l'instar des autres insurgés, se répartirent dans le centre et l'est de Paris, combattant souvent dans leur quartier ou même de leur domicile. Ce fut le cas de Bainse par exemple qui avait suivi le convoi dans la journée du 5<sup>38</sup>.

---

<sup>36</sup> Rittiez (F.).- Histoire du règne de Louis-Philippe Ier 1830 à 1848 ... Tome deuxième.- Paris : V. Lecou, 1856, p. 13

En novembre le procès de Gardès attestera sa participation au convoi et à l'insurrection. Après avoir assisté depuis février à des réunions de la *Société des Amis du Peuple*, il fut aperçu le 5 juin par le témoin Descambes. Il était au convoi, il parut à Descambes « être commissaire d'une section », portant l'uniforme de garde national et un brassard tricolore. Le 6 il s'était vanté d'avoir pris la Poudrière la veille. Cf. *Gazette des Tribunaux*, dimanche 11 novembre 1832, n° 2261, pp. 35-36. Également *Jdd*, dimanche 11 novembre 1932, p. 3, 2<sup>e</sup> col.

<sup>37</sup> Même note que la précédente

<sup>38</sup> jeudi 18 octobre 1832, p. 4, colonne 3

## Rôle de la *Société gauloise*

Finally, what was the role of the *Société gauloise* in the strict sense on 5 and 6 June 1832? Marginal, decisive? The triggering of the insurrection is not imputable to it with certainty but it prepared it. And during the fights? The Gauls were they isolated, at the head of the insurgents – that was true at the barricade Saint-Merry-, did they fight in groups? In his *Mémoires* Gisquet speaks on the case of O'Reilly. At the Place de la Bastille, he was « at the head of his phalanx ». One suspected it. Gisquet writes :

« ... Pendant cette journée du 4 juin, un sieur O'Reilly, chef de la société des Réclamans de juillet, fait remettre six mille pierres à fusil, six cent cinquante épinglettes, et trente-six douzaines de cocardes tricolores, pour être distribuées aux combattans ; il donne des instructions à ses hommes pour le lendemain, les forme en décuries, centuries et légions de cinq cents, désigne les commandans, fait tous les préparatifs accessoires ; et, le lendemain, il paraît à la tête de sa phalange, porteur d'un drapeau rouge ... »<sup>39</sup>

On 5 in the evening Bonnin and Breuillot had been seen at the town hall of the 8<sup>th</sup> arrondissement in the middle of a group of two hundred insurgents<sup>40</sup>. Bonnin was he then the

---

<sup>39</sup> Cf. Gisquet (Henri Joseph).- *Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police, écrits par lui-même II.*- Paris : Marchant, 1840, p. 201

<sup>40</sup> *Gazette des Tribunaux*, vendredi 24 août 1832, n° 2193 p. 1050. Ferdinand Noilhan, Julien Crispin, Alexis Lavaux étaient aussi à l'attaque de la mairie du 8<sup>e</sup>. Cf. *Gazette des Tribunaux*, mercredi 19 septembre 1832, n° 2215, p. [1141]

seul Gaulois, étaient-ils deux, dix, voire ... deux cents ? Combien étaient-ils à la barricade Saint-Merry ? deux - Jeanne et Rossignol -, des dizaines ?

## Tactique de l'insurrection

Au-delà des pourparlers avec les corporations des chapeliers et des appropriateurs évoquées plus haut, le détail des négociations de Deschappelles et d'autres avec les associations nous échappe <sup>41</sup>. Y eut-il toujours concertation ? Le témoignage de Laboissière au procès d'O'Reilly plaide en ce sens. Quid des discussions au sein des associations ?

Les *sections des Droits de l'Homme* avaient-elles été contactées ? Étaient-elles intervenues spontanément ? Sugier, l'un des fondateurs des *sections des Droits de l'Homme*, et le cavalier Peyron étaient place de la Bastille le 5 juin. Sugier lui avait confié les projets des républicains et suggéré d'apporter un drapeau rouge qu'il brandit donc à l'instar d'O'Reilly<sup>42</sup>.

---

<sup>41</sup> Simone de Beauvoir y suppléera en imaginant, au retour de la Bibliothèque Nationale, un « comité central », un « comité organisateur », en plaçant ces réflexions dans la bouche d'un personnage de *Tous les hommes sont mortels* : « ... je n'ai pas réussi à joindre la Société Gauloise, ni le comité organisateur, dis-je. J'ai touché seulement les Amis du Peuple. Ils penchent pour l'insurrection. Mais ils n'ont encore rien décidé ... ». Cf. Beauvoir (Simone de).- *Tous les hommes sont mortels*.- [Paris] : Gallimard, 2008, p. 469.- (Collection folio ; 533) ISBN 978-2-07-036533-3.

Las ! Les licences de l'écrivain, du cinéaste, ne nous sont pas permises.

<sup>42</sup> *Jdd*, samedi 22 septembre 1832, p. 3

Dans quelle mesure les artilleurs de la garde nationale s'étaient-ils préparés ? Ils étaient divisés. Jules Bastide et Émile Thomas – on le verra plus loin - étaient prêts au combat, Alexandre Dumas, quoique commissaire du convoi, y était arrivé sans armes, une partie des artilleurs était hostile à l'insurrection.

Gisquet confirme ces incertitudes d'autant qu'à lui-même il manqua des informations mais n'en dénonce pas moins des contacts multiples :

« ... Les circonstances paraissant favorable aux ambitieux qui dirigeaient ce complot ils n'ont rien épargné pour l'exploiter sur une grande échelle. & sous le prétexte de maintenir le bon ordre pendant le cours de la cérémonie, des commissaires choisis, pour la plupart, parmi les conspirateurs et leurs affidés s'étaient chargés de la Direction du convoi ; mais leur véritable intention était de faciliter l'organisation des bandes armées chargées de l'exécution de leurs projets... »

En fin de compte, si tous les insurgés ne combattirent pas jusqu'au bout, il n'y eut pas de rivalités préjudiciables à l'insurrection.

Quelques légitimistes s'y fondirent sans heurts. L'embauteur royaliste Ambroise Boistay<sup>43</sup> fut arrêté et condamné.

Pourtant un rapport du ministre de la Guerre, coté GR 1 922 au Service Historique de la Défense, évoque des velléités d'action des carlistes, envisagées à l'insu des républicains. Elles ne furent guère suivies d'effet :

---

<sup>43</sup> *Jdd*, dimanche 25 novembre 1832, p. [3]

« On était prévenu que les carlistes avaient prescrit aux ouvriers dépendant de leurs associations ou affiliés à leurs confréries et à tous les hommes qu'ils avaient embauchés de se rassembler sur (p. 9) divers points et de se mêler aux groupes de républicains, soit pour les exciter soit pour les aider dans leurs mouvements. Les lieux de réunion et les noms de quelques uns des chefs carlistes portant le titre de *surveillants* ont été désignés à l'autorité... (p. 10)

Dans ses *Mémoires* Alexandre Dumas suggère que le refus du duc de Fitz-James de se découvrir au passage du char funèbre était un signal convenu, dissuadant les carlistes de participer à l'insurrection. Sans doute faudrait-il que cette suggestion soit confortée par une autre source. Gardons-la en mémoire.

Le Gaulois O'Reilly présidait les *Réclamans de Juillet*, Thiellement, de la *Société gauloise*, et Lecouvreur, de la *3<sup>e</sup> section des républicains*, furent incarcérés au Mont Saint-Michel et à Doullens d'où ils s'évadèrent ensemble pour la Belgique. Le 5 juin l'heure était à la conquête du pouvoir. On se répandit dans Paris à cet effet, isolément ou par petits groupes.

L'exemple de Jules Bastide est éloquent. Alors qu'à la Bastille, à l'arrivée du convoi, il était à la tête des artilleurs de la garde nationale, prononçait un discours enflammé et participait ainsi au déclenchement de l'insurrection tout comme O'Reilly et Pelvilain à leur manière, les artilleurs les plus hostiles à l'insurrection prenaient leurs distances, Alexandre Dumas essayait un coup de feu de l'un d'entre eux. Mais dès 5 heures du soir - le procès de Bastide en cour d'assises, le 14

novembre 1832, nous l'apprend - il avait quitté les artilleurs et participait à l'attaque de la fabrique d'armes du sieur Saint-Quentin, 17 rue Saint-Maur. Il était accompagné du Suisse Fusch - de Lebleu, menuisier, ancien militaire - d'Ydot, boulanger - de Depoix, charpentier - de Vairon, cocher - de Blondeau, menuisier en voitures - de Vilain - de Louis Lecot, bijoutier - de Biguard, charcutier. Bastide et Émile Thomas, marchands de bois associés, étaient absents au procès. On se rendit chez Bastide et Thomas, 3 rue de Ménilmontant, où leur domestique, et Bastide lui-même, distribuèrent de la poudre et des balles. Une barricade fut construite au coin de la rue de Ménilmontant et du boulevard. Etc., etc.<sup>44</sup>. Finalement, la maison de Bastide sera fouillée par le 12<sup>e</sup> léger<sup>45</sup>.

---

<sup>44</sup> *Le Constitutionnel. Journal du commerce, politique et littéraire*, jeudi 15 novembre 1832, p. 4 ; *Gazette des Tribunaux*, jeudi 15 novembre 1832, n° 2264, pp. [45]-46. Bastide s'était déjà illustré dans les troubles de Grenoble les 11, 12 et 13 mars 1832. Cf. *Le Constitutionnel...*, mercredi 11 juillet 1832, pp. 3-4.

Grâce à Alexandre Dumas on saura tout sur le parcours de Bastide et Thomas. Alors que le commandant de dragons venait d'être frappé à mort :

« ... Bastide et Thomas étaient à l'extrémité opposée du boulevard Bourdon. Ils n'avaient point attaqué ; mais au contraire, ils étaient attaqués. Ils résolurent de ne point reculer d'un pas. En quelques minutes, une barricade fut improvisée. Elle était défendue par trois chefs principaux : Bastide, Thomas, Séchan. Une douzaine d'élèves de l'École Polytechnique, une vingtaine d'artilleurs et autant d'hommes du peuple s'étaient réunis à eux. Comme s'il n'eut pas eu assez de sa grande taille pour courir un danger double des autres, Thomas monta sur la barricade ; Séchan le prit par derrière, à bras-le-corps, et le força de descendre... L'ordre de la retraite fut donné aux

D'autres artilleurs de la garde nationale intervenaient dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Un auteur écrit :

« ... Une scène ... se passait sur la place des Petits-Pères. Le poste voisin de la Banque, occupé par la ligne, venait d'être surpris et enlevé par un rassemblement de 2 ou 300 hommes, à la tête duquel se trouvaient un colonel ayant l'uniforme polonais et un adjudant-major de l'artillerie de la garde nationale ; à côté d'eux étaient deux autres artilleurs et un élève de l'école polytechnique. La mairie des Petits-Pères n'avait pas plus de 30 gardes nationaux. L'adjudant-major, fortement armé, s'est bientôt présenté en parlementaire, *au nom du gouvernement provisoire*, et il demandait au colonel de la 3<sup>e</sup> légion la remise du poste, en faisant observer que ce poste n'était pas en force et qu'il manquait de munitions, ce qui était vrai : pendant ce temps, les gardes nationaux réclamaient à grands cris des cartouches, mais l'on avait égaré les clés de la caisse qui les renfermait. Après s'être quelques instants concerté avec les chefs du rassemblement, l'adjudant-major s'est présenté de nouveau, accompagné de l'élève de l'école polytechnique, portant un drapeau rouge, et il exigeait encore

---

dragons qui se replièrent sur les rues de la Cerisaie et du Petit-Musc. La barricade était dégagée ; il était inutile de continuer la lutte à l'extrémité de Paris ; c'était au cœur qu'il fallait allumer l'incendie. Thomas, Bastide et Séchan se jettent sur le boulevard Contrescarpe, et rentrent dans Paris en criant : « Aux armes ! ». Thomas court prendre langue au *National*. Bastide, Séchan, Dussart, Pescheux d'Herbinville, élèvent une barricade à l'entrée de la rue de Ménilmontant, où Bastide et Thomas avaient leur maison, et tenaient un chantier de bois à brûler... » C. Dumas (Alexandre).- Mes mémoires. Dixième série.- Paris : M. Lévy, 1863, p. 4.

Je m'étais fait la réflexion qu'en mai 1832 Blanqui était à Grenoble et lis sans surprise qu'en 1834 Pierre-Charles Thomas, marchand de bois, rue Basse du Temple n° 6, fut témoin à la naissance de Roméo Blanqui. Cf. *Le Curieux*, par Charles Nauroy, Volume 2, p. 159

<sup>45</sup> *Le Constitutionnel...*, mardi 12 juin 1832, p. 2, 3<sup>e</sup> col.



l'abandon des fusils et l'occupation du poste. Mais deux compagnies de la ligne ainsi qu'une compagnie de la garde nationale sont venues bientôt dégager la mairie ; le rassemblement avec ses chefs s'est alors débandé de tous les côtés... »<sup>46</sup>

En somme, pas plus la dispersion des insurgés dans Paris – mais ne fallait-il pas l'investir ! – que la diversité des groupes impliqués n'explique l'échec de l'insurrection. C'est à l'état d'esprit général de la population et des forces de l'ordre qu'elle se heurta, à l'à-propos de Louis-Philippe regagnant Paris le 5 au soir, à la décision des autorités, en présence de Louis-Philippe, de ne pas retirer les troupes mais au contraire de faire enlever des barricades dans la nuit du 5 au 6, à l'emploi du canon, à l'interposition du 6<sup>e</sup> dragons entre le convoi et l'Hôtel de ville.

En cas de victoire, c'est l'installation d'un gouvernement provisoire que la diversité des insurgés aurait pu compliquer. On sait que Deschappelles se faisait fort de l'emporter. Bastide aurait-il eu le même succès qu'en 1848 ?

Continuons donc à chercher. La version cinématographique des *Misérables* de Robert Hossein et Alain Decaux nous y encourage. Elle montre un cavalier noir porteur d'un drapeau noir alors que Peyron, car c'était lui dans la réalité, brandissait un drapeau rouge et fut poursuivi à ce titre.

---

<sup>46</sup> Relation des évènements de Paris, pendant les journées des 5, 6 et 7 juin.- Chaumont : Impr. Thériat, 1832, p. 6

## Conclusion : spécificité de l'insurrection

A l'instar de la *Société gauloise*, l'insurrection était politique. Les meneurs avaient une position sociale. Mr Thomas Bouchet les a étudiés<sup>47</sup>. Comme Lépine et Bastide ils sont bien intégrés à leur milieu géographique et social. Et Mr Riviale d'écrire :

« Les républicains de 1832 n'étaient ni ceux de l'après février 1848, ni ceux de 1792 ; on peut les caractériser par le goût du politique, la conviction politique ... »<sup>48</sup>

Politique, l'insurrection des 5 et 6 juin 1832 a pâti aux yeux des historiens de la comparaison avec la révolte ouvrière des canuts, en 1831.

La présence de combattants improvisés, la difficulté d'identifier les véritables insurgés, leur pluralité d'obédience<sup>49</sup>, le manque d'informations sur leurs

---

<sup>47</sup> Bouchet (Thomas).- Les meneurs dans la guerre des rues au début de la Monarchie de Juillet, pp. 295-302 in *La rue, lieu de sociabilité ? Rencontres de la rue : Actes du colloque de Rouen avec la participation d'Alain Corbin 16-19 novembre 1994 ; Textes réunis par Alain Leménorel.- Publications de l'Université de Rouen, 1997.- 465 p. ISBN 2-87778-204-6*

<sup>48</sup> Riviale (Philippe).- *Le gouvernement de la France 1830-1840.- Paris : L'Harmattan ; Konyvesbolt : L'Harmattan Hongrie ; Kinshasha : Espace L'Harmattan Kinshaha [etc.], 2006, p. 152 (Collection A la recherche des sciences sociales) ISBN 2-296-00015-0*

<sup>49</sup> La plupart des procès n'établissent pas l'appartenance des prévenus à quelque association que ce soit, quelques-uns, on l'a vu, furent qualifiés de *Gaulois*, d'autres, plus nombreux, d'*Amis du Peuple*. Pour Marie-Jeanne Scelles, l'amie de Lecouvreur, il appartenait à la *3<sup>e</sup> section des républicains combattants \**. Jusqu'à une « bande de Wizon », du passage du Saumon, à laquelle il n'est fait allusion qu'en

concertations – en dehors du rapport Gisquet<sup>50</sup>, la dispersion à l'issue d'un convoi, ont pu compliquer l'analyse.

Un soupçon de carlisme<sup>51</sup> à l'égard de la *Société gauloise* et même de l'insurrection dans son ensemble n'encouragea pas les recherches.

Dans son histoire du mouvement ouvrier Édouard Dolléans passe l'insurrection des 5 et 6 juin sous silence<sup>52</sup>. Inversement, il prit en compte les insurrections d'avril 1834 et de mai 1839, politiques

---

une seule circonstance\*\*. S'agissait-il d'insurgés, de pillards, d'hommes de Vidocq ?

\* *Le Constitutionnel. Journal du commerce, politique et littéraire*, dimanche 7 octobre 1832, p. 3

\*\* Pièces relatives aux journées des 5 et 6 juin 1832, *Revue rétrospective. Recueil de pièces intéressantes et de citations curieuses*. Nouvelle série. Huitième semestre (Juillet-Décembre 1893), T. XIX, p. 283

<sup>50</sup> Encore que l'historien allemand Werner Giesselmann ouvre la voie à de nouvelles recherches. N'évoque-t-il pas des concertations à Londres entre Joseph Bonaparte, Guinard, Bastide, et qui plus est sous l'égide de la *Société gauloise* ? Cf. Giesselmann (Werner).- « Die Manie der Revolte » : Protest unter der Julimonarchie (1815-1848). Band I : Fallstudien des Protestes.- München : R. Oldenburg, 1993, pp. 354, 379 (Ancien Regime. Aufklärung und Revolution ; 25, 1) ISBN 3-486-55955-9

<sup>51</sup> Cf. Faure (Alain).- Mouvements populaires et Mouvement ouvrier à Paris (1830-1834), *Le Mouvement social*, juillet-août 1974, n° 88, p. 79

<sup>52</sup> Dolléans (Édouard).- Histoire du mouvement ouvrier \* 1830-1871 ; préf. de Lucien Fèbvre,... 6<sup>e</sup> éd.- Paris : A. Colin, 1957.- 397 p. – (Collection Économies – Sociétés – Civilisations).

pourtant. Le peuple armé y paraissait uni ; en 1834 comme en 1839 c'est une seule société secrète qui prenait part aux combats. On en oublierait que la *Société d'action* et la *Société des Saisons* furent quasiment seules à combattre et que les deux insurrections furent rapidement dispersées.

## Annexe

### Félix-Hubert Francfort, mathématicien sous la Monarchie de Juillet

Francfort a laissé un *Essai analytique de géométrie plane* (1) publié en 1831. Mais c'est également à partir de ce millésime que l'on perd sa trace. Il avait pris la fuite après les manifestations républicaines des 20 au 22 décembre 1830 qui avaient marqué le procès des ministres de Charles X. Il était le seul accusé absent du *Procès des dix-neuf citoyens* (2) qui se termina par leur acquittement en avril 1831. Plusieurs inculpés sont passés à la postérité, tels qu'Ulysse Trélat, ministre en 1848, ou Godefroy Cavaignac, fils du conventionnel. Voici la notice de Francfort parmi les dix-neuf qui précèdent le compte rendu du procès :

Félix-Hubert Francfort, âgé de 21 ans, né à Honfleur (Calvados), étudiant en mathématiques, demeurant à Paris, rue Monsieur-le-Prince, n° 39 ; (absent), combattant de juillet.

Le procès fit apparaître Francfort comme caissier d'une Société de la Liberté, de l'ordre et des progrès dont plusieurs inculpés étaient membres. On avait saisi chez lui une liste de trente-deux personnes. C'est précisément sur l'absent que quelques coinceulps firent peser les charges les plus lourdes. La police ayant saisi

un règlement de la Société appelant à l'insurrection, voici ce qu'en dit l'inculpé Edouard Pénard : « ... Je connais ce préambule comme étant le règlement de la société *de l'Ordre et des Progrès*. Francfort m'avait soumis ce projet à moi personnellement, mais non à la société. Il n'a jamais eu de suite ... » (3). Mais voici le règlement en question :

« Considérant la gravité des circonstances où se trouvent placées la France et l'Europe ; voulant obtenir toutes les conséquences de notre glorieuse révolution, nous avons résolu de tenter, par tous les moyens compatibles avec l'honneur, de ramener la France à l'état où elle se trouvait le 29 juillet, et dans le but de faire à la nation un appel qui puisse constater de la manière la plus positive la véritable volonté nationale.

Art. Ier. Tout membre, dès qu'il aura été fait par le président un exposé du but de la société, devra jurer d'ensevelir dans le plus profond silence tout ce qui aura été l'objet des délibérations secrètes de la société, sous peine d'avoir à rendre compte de sa trahison à chacun de nous, jusqu'à ce qu'il ait succombé.

2. Si l'un de nous, au moment de l'exécution, demande à n'y prendre aucune part ou à se retirer, il le peut, mais sous les conditions de l'art. Ier.

3. Dans le cas où l'un de nous viendrait à tomber dans les mains du pouvoir judiciaire, nous nous engageons tous à lui prêter assistance.

4. Tout membre de la société est tenu d'avoir chez lui un fusil en état et 50 cartouches ; à une époque

déterminée par la Société, le comité diplomatique sera chargé de faire une vérification à cet égard.

5. Le comité diplomatique entrera en relations avec les différentes sociétés poursuivant le même but, et sera muni de lettres de créance.

6. Les membres seront classés par quartiers ; les communications ne pourront être faites par écrit qu'en cas d'absence du président, et avec toutes les précautions convenables.

7. Dans les momens de crise, il sera établi un service régulier pour que l'un ou plusieurs d'entre nous soient toujours à même d'informer promptement le président de ce qui se passe, soit au Luxembourg, soit à la Chambre des députés.

8. Le président, les membres du comité diplomatique et le secrétaire auront un qui vive particulier.

9. Tout membre, sur l'invitation du président, devra se rendre sur-le-champ à l'heure et au lieu désignés.

10. Tout membre qui reçoit une mission spéciale par le président est tenu de la remplir sur-le-champ.

11. En cas de mouvement, le président, assisté du secrétaire et d'un membre du comité diplomatique, remplit les fonctions de général, et chaque membre est tenu de lui obéir.

12. La Société désignera un ou plusieurs députés dont nous devons chercher à obtenir le patronage.

13. Le règlement particulier sera lu à chaque séance.

14. Il sera choisi un membre de la société, à qui sera confié ce règlement. » (4)

L'accusé Jean-Théophile Sambuc fait penser que le règlement ne fut pas appliqué strictement sur tous les points. Se défendant d'avoir joué un rôle important, il déclare avoir déposé sa carabine chez un ami. C'était d'ailleurs une précaution connue. Blanqui n'a-t-il pas raconté que, le 27 juillet 1830, il était allé chercher son fusil chez un ami et qu'ainsi il avait sans doute été le premier civil à porter une telle arme dans la rue.

Au cours du procès, le procès attribua à Francfort un discours rédigé saisi chez lui, discours dont les conclusions, elles aussi, ne furent pas reprises complètement par la Société. En voici le texte :

« Vous avez entendu le rapport qui vient de vous être fait, et vous avez senti de quelle importance étaient ces communications ; une circonstance des plus opportunes se présente ; tous s'en emparent et cherchent à rétablir *par la force des armes* des principes qu'on avait osé méconnaître même après notre dernière révolution. Appelé à combattre, je ne doute point qu'avant de le faire, chacun de nous n'ait mûrement réfléchi sur notre but et les moyens d'y parvenir. Au mot de République, l'esprit se retrace les horreurs trop nécessaires de 1793. Parmi les partis qui divisent la France, le nôtre est un des plus nombreux : admettons qu'il ait le dessus, et qu'un gouvernement provisoire et républicain soit organisé, que l'on compare l'époque de



notre première révolution, on y verra une analogie frappante et qui fait frémir, mais qui n'abattra jamais un bon citoyen. Les circonstances sont opportunes, et il faut agir de concert ; mais avant que de le faire, réfléchissons sur les moyens d'action, et ne suivons pas en aveugles les conseils de ceux qui voudraient nous jeter en avant. Dans l'état actuel des choses, *chacun de nous joue sa tête*, et va au même but. Par quelle raison ne serait-il pas appelé à connaître l'organisation du gouvernement provisoire, ses ressources, et tant d'autres circonstances que tiennent en secret dix à douze ? Pourquoi ne serait-il pas appelé à l'élection du gouvernement ? Ne doutons pas que parmi les membres qui composent les différentes sociétés tendant à notre but commun, il y en ait d'ambitieux : il est évident que de la composition du gouvernement provisoire dépendra l'anarchie ; il importe de connaître en quelles mains il est confié : hier, à l'effet du gouvernement provisoire, la question d'organisation fut agitée par nous, etc. » (6)

Les craintes de Francfort étaient sans doute justifiées mais, sacrifiant la sécurité à la démocratie interne, il ne fut pas suivi, comme l'expose Sambuc dans ce passage de son journal saisi lui aussi par la police : « ... Autre rapport très important de M. D.... ; gouvernement provisoire organisé, composé de six membres à 12,000 francs, et d'un président à 100,000 fr. Appel aux assemblées primaires ; tous les citoyens auront droit de suffrage ; chaque cercle de cinq cents nommera un électeur ; cent électeurs nommeront un

député à la Convention Nationale, et chaque député aura 20 fr. par jour pendant qu'il siégera. Les noms du président et des six membres ne seront connus que deux heures avant l'exécution ; on nous donnera alors l'explication que nous désirerons ». « 7)

On apprendrait volontiers ce qu'il advint de Francfort par la suite.

### Pierre Baudrier

- 1) Francfort (F.-H.).- Essai analytique de géométrie plane...- Paris, Bachelier père et fils, 1831.- 4°, XV-64 p.
- 2) Procès des dix-neuf citoyens accusés de complot tendant à remplacer le gouvernement royal par la république contenant leurs défenses et celles de leurs avocats [Introd. d'A. Roche].- Paris, Prévot, 1831.- 8°, 268 p. (*La couv. porte* : Procès politique des dix-neuf patriotes accusés de complot...). Réimprimé dans *Les républicains devant les tribunaux 1831-1834.*- Paris, EDHIS, 1974 (*Les révolutions du XIXe siècle.* 11). Dans cette édition de 1974, il était précédé de la réimpression du texte suivant : Procès de la conspiration dite républicaine, de décembre 1830, contenant des pièces inédites, des Notices biographiques sur les principaux accusés ; par Emile Babeuf, éditeur du procès des ministres de Charles X.- Paris, A. Hocquart, 1831, pp. I-XXII. Les éditions EDHIS ne réimprimaient pas la suite de cet ouvrage, le compte rendu lui-même du procès, identique au texte de chez Prévot.

Enfin, le journal de l'accusé Sambuc fut publié en *Supplément au Courrier-Français* du mardi 5 avril 1831. N. 95 et comme le procès des dix-neuf citoyens remplit les colonnes de la *Gazette des Tribunaux* des 27 janvier, 10, 16, 20 mars, 5-16 avril 1831, quelle publicité ces textes ne connurent-ils pas !

3) Pp. 30-1 du compte rendu du procès.

4) Pp. 4-5.

5) *Le Moniteur Universel*, n° 24, lundi 24. 11. 1831, p. [159].

6) Pp. 137-138 du compte rendu.

7) P. 1 du journal de Sambuc dont référence en note 2 ci-dessus et aux pages 6, 24-25, 137 du compte rendu du procès. C'est donc par trois fois qu'il est reproduit dans le compte rendu.

## **Famille et environnement familial de Deschapelles**

La famille de Deschapelles était logée au château de Versailles, escalier de Penthièvre, en 1789<sup>53</sup> .

Deschapelles sera le beau-frère et l'oncle des écuyers O'Héguerty de la cour de Charles X en exil<sup>54</sup>. Il faut dire qu'une sœur de Deschapelles avait épousé un O'Héguerty,

---

<sup>53</sup> Cf. Czoelner (Robert).- Alexandre Honoré Deschapelles : The French King of Chess.- S. l. : CreateSpace, 2011, pp. 41, 69 ISBN-10 1460963334 ISBN-13 978-146-1460963333

<sup>54</sup> A cet égard citons par exemple John C. Hagerty : "... Here [in Frohsdorf] the old Count Charles, Equerry to the King, devoted himself to the education of the Comte de Chambord, heir to the throne of France. Surprisingly enough, his son, the young Charles O Hegerty, a handsome heartbreaker in Paris circles, was the favorite and Equerry of the melancholy [sic] Duchesse of Angoulême. His brother, count Joseph, was Equerry to the Duc de Berry. The sad Duchess, proud, grim daughter of Marie Antoinette, and once for a moment technically Queen of France, sometimes unbent and had young O Hegerty sit beside her and gossip with her. All society raved about him and her maternal instinct seemed to yearn over him as she rejoiced in his social successes and his smartness, with all the indulgence sometimes exhibited by a good woman toward a rake. She would even sympathize with his flirtations and the Court marveled at his temerity as it watched him relating to the daughter of the martyr King anecdotes that no one else would dare repeat to their best friend..." , Hagerty (John C.).- An History of the Noble O Hegerty Family...- Charleston, South Carolina : J. C. Hagerty, 1959, pp. 134-5.

écuyer du comte d'Artois, dès 1793<sup>55</sup> . Un autre O'Héguerty, François Pierre Henri, avait accompagné la duchesse de Berry en Vendée et la suivra en Italie après son expulsion de France<sup>56</sup> . La duchesse de Berry intervint par deux fois dans le mariage d'une fille de ce François Pierre Henri, Maria Joséfine<sup>57</sup> .

---

<sup>55</sup> Cf. Count H. Eltz, J. Hagerty.- Pedigree of the O'Hegerty Family, 1948, 1 p., 1 tableau ; le 12 janvier 1793, Caroline Thérèse Martine Le Breton des Chapelles épousa à Dusseldorf le comte François Pierre Charles Daniel O'Héguerty, écuyer et capitaine du régiment des dragons du comte d'Artois. Le contrat de mariage fut signé le 18 janvier 1793 par Charles Philippe comte d'Artois, futur Charles X. Deux des fils de François Pierre Charles Daniel furent écuyers à la cour de Charles X, Joseph Louis Bernard écuyer du comte de Chambord après l'avoir été du duc de Berry et surtout *Charles Jean Patrice* écuyer cavalcadour de la duchesse d'Angoulême.

<sup>56</sup> Cf. La Roche (Jean-François-Frédéric).- Souvenirs d'un officier de gendarmerie sous la Restauration publ. et annot. Par le Vte Aurélien de Courson ; 3ème éd., 1914, p. IV ; Charette de La Contrie (Bon Athanase-Charles-Marin de).- Journal militaire d'un chef de l'Ouest, contenant la vie de Madame, duchesse de Berri, en Vendée / par le baron de Charette.- Paris : G.-A. Dentu, 1842, p. 99 ; Larignon (Gilberte), Proust (Héliette).- Edouard de Monti de Rezé : L'inébranlable certitude.- Laval : Siloë, 1992, pp. 85, 171 ISBN 2-905259-95-7

<sup>57</sup> D'abord en organisant, dans le cadre d'une donation compliquée, un mariage qui échoua : « ... En 1856, quand Mme la duchesse de Berry demande et reçoit de M. de Villette une dot pour sa protégée qu'elle veut marier à *un filleul* de M. le comte de Chambord, tout le monde, à Frohsdorf, ne sait-il pas à quoi s'en tenir ? Le prince laisserait-il demander, *pour son filleul*, 60,000 francs à un gentilhomme qui ne lui aurait rien offert (1) ». Et on lit en cette note 1 : « Il s'agit ici du comte Henri Du Parc, officier français *au service d'Autriche*. La dot réclamée devait faciliter son union avec Mlle d'O'Herty. Une partie

Un O'Héguerty avait épousé une sœur, Anne Brown O'Héguerty, de cette Amy Brown qui avait donné deux filles au duc de Berry. Les époux Brown O'Héguerty furent parrain et marraine d'un fils de François Pierre Henri (2)

Le duc de Fitz-James qui complota avec Deschappelles en 1832 descendait d'un bâtard de Jacques II Stuart. Enfin la marquise de Castries, nièce du duc de Fitz-James, avait donné un fils au fils de Metternich avant de rejeter les avances d'Honoré de Balzac en 1832.

---

seulement de la somme fut envoyée par Mme Pelvé, amie de M. de Villette, et, dit M. Maurice Du Parc père, dans une rectification adressée aux journaux : « M. le comte de Chambord n'ayant pas jugé à propos de compléter la dot, la future se résigna à faire le bonheur d'un autre époux. » » Cf. p. 56 et n. 1 donc de : Fouquier (Armand).- Les Procès du jour. (Série annexe des "Causes célèbres".) Testament du marquis de Villette, par A. Fouquier.- Paris : Lebrun, 1861.- Gr. in-8°, 64 p.

La duchesse de Berry signera finalement au contrat de mariage de Maria-Joséfine avec un comte italien. Cf. la généalogie O'Hegerty ci-dessus.

## **La Société gauloise, société secrète républicaine en 1832**

Les membres identifiés à ce jour de la *Société gauloise*, fer de lance de l'insurrection des 5 et 6 juin 1832, celle des *Misérables* de Victor Hugo, se comptent sur les doigts des deux mains<sup>58</sup>. Les insurrections cherchant à faire participer aux combats, aux côtés d'un noyau d'insurgés, un maximum d'émeutiers gagnés à l'insurrection, il est difficile d'identifier les insurgés d'origine même parmi les combattants les plus acharnés.

La tentation est grande de voir des *Gaulois* dans des épisodes de l'insurrection. C'est à un groupe d'entre eux qu'on a pu attribuer la tentative d'entraîner Lafayette à l'Hôtel de ville<sup>59</sup> à l'issue de la manifestation mais c'est à prouver. On a cru voir des étudiants<sup>60</sup> parmi les

---

<sup>58</sup> Cf. Jeanne (Charles).- À cinq heures nous serons tous morts ! Sur la barricade Saint-Merry ? 5-6 juin 1832 ; présenté et commenté par Thomas Bouchet.- Paris : Vendémiaire, 2011.- 217 p. – (Collection Généalogies) ISBN 978-2-36358-018-4) ; Baudrier (Pierre).- Insurgés et forces de l'ordre en 1832. Alexandre Deschappelles et Robert Richard O'Reilly, *Bulletin de l'Association d'Histoire et d'Archéologie du XXe arrondissement de Paris*, Numéro 50, 4<sup>e</sup> trimestre 2011, pp. 7-27

<sup>59</sup> Cf. Harsin (Jill).- Barricades : the war of the streets in revolutionary Paris, 1830-1848.- New York : Palgrave, 2002, p. 58 ISBN : 0-312-29479-4

<sup>60</sup> Cf. Tardy (Jean-Noël).- Les Conspireurs dans la ville. Stratégies et expériences de la clandestinité des conspirateurs républicains à Paris (1830-1870), pp. 171-181 *In* Clandestinités urbaines : les citadins et

*Gaulois* encore qu'il n'est pas exclu que la *Société gauloise* en ait recruté. Jusqu'à l'abbé Chatel<sup>61</sup> qu'on a rangé parmi les *Gaulois*. Là encore, ce serait à prouver. En fait, ce sont leurs procès, le rapport du préfet de police Gisquet<sup>62</sup> et les *Mémoires* du même Gisquet, la littérature échiquéenne pour Deschappelles, qui ont révélé l'appartenance de quelques insurgés à la *Société gauloise*.

De nos jours encore on croit découvrir dans la *Société gauloise* des carlistes côtoyant les républicains. On sait que le républicain Poncelet avait été compromis dans l'attentat de la rue des Prouvaires, parmi des dizaines de légitimistes. Mais quid de la *Société gauloise* ! Était-elle mixte elle aussi ?

Au-delà des témoignages il faut s'en tenir aux faits. Les témoins résistèrent-ils tous à la tentation de manifester un esprit délié en voyant dans l'insurrection une alliance des contraires ? Les autorités dénonçant une alliance de républicains et de carlistes, c'était d'ailleurs se protéger que d'aller dans ce sens. Les recruteurs de la *Société Gauloise* ne furent-ils pas

---

les territoires du secret (XVIe-XXe) ; ss la dir. de Sylvie Aprile, Emmanuelle Retaillaud-Bajac.- Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2008.- 378 p. – (Collection « Histoire ») ISBN 978-2-7535-0699-2

<sup>61</sup> Cf. Prothero (Iorwerth).- Religion and Radicalism in July Monarchy France : The French Catholic Church of the Abbé Chatel.- Lewiston ; Queenston ; Lampeter : Edwin Mellen Press, 2005, p. 164.- (Studies in French Civilization ; 36) ISBN 0-7734-6221-X

<sup>62</sup> Carton E5 26 des Archives de la Guerre



tentés d'adapter leur argumentation à l'état d'esprit supposé de leurs interlocuteurs ?

D'où la variété des témoignages. Deschapelles n'entre pas en ligne de compte, il était réputé républicain et son éventuel carlisme ne fut révélé par le seul Gisquet qu'à des lecteurs choisis. Des interlocuteurs de Thiellement témoignèrent à son procès<sup>63</sup> qu'il était réputé recruter pour les carlistes, un témoin au procès de Lépine, le corroyeur Poiret, est convaincu lui aussi qu'il s'agit d'un carliste<sup>64</sup> mais on verra que Thiellement et Lépine étaient républicains. Il n'y a pas trace de carlistes parmi les insurgés de la *Société gauloise*<sup>65</sup>. Elle avait inscrit le drapeau tricolore dans ses statuts<sup>66</sup>. Sur l'état d'esprit des derniers combattants de l'îlot du quartier Saint-Merry<sup>67</sup>, voici le témoignage de l'un d'entre eux, spécialement la fin de ce témoignage :

« Un des insurgés qui se trouvaient dans la maison de la rue Saint-Martin faisant face à la rue Aubry-le-

---

<sup>63</sup> *Journal des débats politiques et littéraires*, vendredi 22 juin 1832, p. 3, 1<sup>ère</sup> col.

<sup>64</sup> *Gazette des Tribunaux*, dimanche 30 septembre 1832, n° 2225, p. 1

<sup>65</sup> Quelle fut la part de tactique dans le propos de Cabet, qui avait passé en jugement à l'époque, quand il verra des carlistes et des républicains dans la *Société Gauloise* ( *Les Masques arrachés*, 1844, p. 45) ?

<sup>66</sup> *Jdd*, dimanche 30 septembre 1832, p. 3, 2<sup>ème</sup> colonne

<sup>67</sup> *Le Constitutionnel, Journal du commerce politique et littéraire*, dimanche 10 juin 1832, n° 165, page 2, colonnes 2 et 3

Boucher, nous adresse une lettre qu'il signe : *Un vrai Français de 18 ans*, et dans laquelle il raconte des détails jusqu'à présent inconnus. C'est une pièce curieuse, dont nous publions l'extrait suivant, sans rien changer au style :

Paris, 7 juin 1832.

Veillez recueillir et insérer dans votre plus prochain numéro un récit d'un des défenseurs de la maison de la rue Saint-Martin. Voici les faits :

« J'entrai dans cette maison vers six heures du matin ; il y avait des hommes au nombre de huit à dix, armés de fusils, chacun deux ou trois cartouches, qui avaient passé la nuit dans cette redoute. Le magasin d'armes qui est au fond de la cour distribue (de vive force) des fusils, des pistolets, ce qui amena beaucoup de monde dans la maison. Vint une attaque faite par la troupe de ligne ; où nous tuâmes le tambour. Ayant pris sa caisse, un d'entre nous battit un rappel et la charge, ce qui contribua encore à l'affluence du monde vers cette maison. A huit heures, nous étions une vingtaine, dont quatre furent légèrement blessés et ils furent les seuls de la journée. Aucun ne fut tué qu'à la prise.

« Notre nombre que l'on fait monter à deux ou trois cents, se réduisait à cinquante ou soixante, dont à peu près trente ou quarante faisaient du feu et répondaient aux attaques. Nos munitions étaient prêtes à manquer vers midi ; mais on apporta des cartouches et à peu près dix livres de poudre. On prit du plomb qui couvrait un petit toit dans la cour, et des petits garçons nous fondaient des balles. Quant à la résistance que nous

faisons, je vous laisse à en juger. Enfin, quand il n'y eut plus moyen de faire reculer la troupe de ligne, nous nous retirâmes. Vous dire par quels côtés, cela est inutile ; sachez seulement que sur une soixantaine, quarante au moins se sauvèrent.

« Qu'on ne nous accuse pas d'être carlistes. *Vive la république* fut notre seul cri, et, au milieu du feu, nous chantions *la Marseillaise*, avec la plus grande gaîté de cœur. « Ce qui est différé n'est pas perdu » nous sommes-nous dit en nous quittant. »

Même si l'appartenance de l'auteur du récit, âgé de dix-huit ans, à la *Société gauloise* n'est pas établie, on était là dans le quartier du centurion Jeanne. Dans ses *Souvenirs* Jeanne indique qu'arrivé dans son quartier il s'était entouré des affiliés de sa centurie<sup>68</sup>.

Pour en revenir à Thiellement et Lépine disons qu'au-delà de leur propos de recruteurs, des impressions de leurs interlocuteurs, le récit qui précède nous persuade que le recrutement de carlistes par la *Société gauloise* fut inexistant. Thiellement et Lépine seront incarcérés parmi les républicains – dont plusieurs *Gaulois* - au Mont Saint-Michel.

On pourrait croire qu'un prétendu carlorépublicanisme de la *Société gauloise* se limita à un Deschappelles biface et à des soupçons sur Thiellement et Lépine. Or, si le duc de Fitz-James et Deschappelles s'entretenaient seul à seul, des républicains furent informés de ces pourparlers, des carlistes également, d'où des pourparlers plus larges et des allusions de Gisquet à une alliance carlorépublicaine très réelle mais qui aura peu d'effets sur le terrain. Un seul carliste, Boistay, non

---

<sup>68</sup> À cinq heures nous serons tous morts, *op. cit.*, p. 22

affilié à la *Société gauloise*, que l'on sache, passera en jugement après l'échec de l'insurrection.

A l'avenir les combattants se réclameront de juin 1832 et non de la *Société gauloise*. Les *Gaulois* Bonin, Rossignol, le firent en 1848. On ne distingua pas entre catégories d'insurgés de 1832, *Amis du Peuple*, *Gaulois*, insurgés spontanés.

## Les drapeaux de l'insurrection des 5 et 6 juin 1832

Au convoi du général Lamarque le drapeau noir fut brandi dans les délégations étrangères et ce ne peut être qu'à la suite d'un lapsus qu'un journaliste du *Constitutionnel*<sup>69</sup> le fit porter par le cavalier Peyron qui fut finalement expressément jugé pour port du drapeau rouge. Au 20<sup>ème</sup> siècle, un film fit déboucher d'une impasse un cavalier noir porteur d'un drapeau noir mais, cette fois encore, la vérité historique n'était pas respectée.

Il n'est pas certain que le port du drapeau noir par les délégations étrangères ait été prévu par les organisateurs de l'insurrection mais nul doute que le drapeau tricolore et le drapeau rouge ne soient entrés dans leur plan à des stades divers de leur préparation. Le drapeau tricolore avait été inscrit dans les statuts de la *Société gauloise*<sup>70</sup>. Futur fer de lance de l'insurrection elle avait été créée censément pour la défense de la patrie contre le rétablissement de l'ordre ancien par des puissances étrangères. Les premiers drapeaux rouges n'en furent pas moins portés dès le début de l'insurrection, en particulier par O'Reilly, ami de Deschappelles, chef de la *Société gauloise*. Un

---

<sup>69</sup> Cf. *Le Constitutionnel. Journal du commerce, politique et littéraire*, mardi 20 novembre, pp. 3-4

<sup>70</sup> Cf. *Journal des débats politiques et littéraires*, dimanche 30 septembre 1832, p. 3, colonne 2. Les cartes de membre portaient la mention *Association gauloise – Patrie* (Cf. *Gazette des Tribunaux*, vendredi 24 août 1832, n° 2193, p. 1050, col. 2).

contemporain décrit en ces termes l'ambiance de l'époque :

« ... C'est de 1832, du combat de Juin au cloître Saint-Merri, qu'on peut faire dater cette apparition nouvelle du Spectre rouge. Le romantisme ne fut pas étranger aux tentatives héroïques et folles par lesquelles se signala la jeunesse d'alors. Les souvenirs de 92 et de 95, dont *le National* et même *la Tribune* n'acceptaient l'héritage qu'avec timidité, « sous toutes réserves, » s'affirmaient en revanche dans le costume, dans le langage, et prirent un instant, sous cette forme très-innocente, possession de la rue. Aux brûle-gueules à tête de poire des Bousingots la mode adjoignit bientôt les gilets rouges, les hautes cravates, les chapeaux jacobins. On vit pulluler des Robespierre et des Saint-Just de fantaisie. Malheureusement ces exhibitions inoffensives effrayèrent la bourgeoisie parisienne plus que ne le fit dix ans après l'invasion du communisme, et la rendirent tout simplement féroce dans la répression de l'émeute... »<sup>71</sup>

Pendant les combats le drapeau rouge ralliera la majorité des insurgés mais, au début de l'insurrection, une partie d'entre eux y verra ou feindra d'y voir une provocation policière, interprétera ou feindra d'interpréter la charge des dragons comme une attaque délibérée de la foule par le pouvoir en place, l'insurrection devenant une réaction de défense légitime. Mais dans le feu de l'action les drapeaux

---

<sup>71</sup> Cf. Luzarche (Robert).- Le nouveau spectre rouge.- Paris : A. Le Chevalier, 1870, pp. 66-67

rouges cessèrent d'être suspectés. Jeanne, centurion de la *Société gauloise*, est le seul insurgé, à notre connaissance, dont le rejet du drapeau rouge ait persisté. Dans ses souvenirs de juin 1832<sup>72</sup> il rapporte être intervenu pour faire abandonner le drapeau rouge à quelques-uns de ses combattants et dans le secteur de Jeanne c'est le drapeau tricolore que portait le docteur Morel de Rubempré<sup>3</sup>. C'est dire que Robert Luzarche s'abusait<sup>73</sup> ci-dessus en situant le drapeau rouge spécialement au cloître Saint-Merri et qu'il faut donc dépouiller les récits de l'époque pour situer les apparitions respectives des drapeaux rouges et tricolores les 5 et 6 juin. C'est ainsi que le colonel Feisthamel, chef de la garde municipale, ne se payait pas de mots

---

<sup>72</sup> Cf. Jeanne (Charles).- *À cinq heures nous serons tous morts ! Sur la barricade Saint-Merry , 5-6 juin 1832* ; présenté et commenté par Thomas Bouchet.- Paris : Vendémiaire, 2011.- 217 p. – (Collection Généalogies) ISBN 978-2-36358-018-4

<sup>73</sup> La mode jacobine gagnerait elle aussi à être datée. À en juger par Charles Sigoyer, étudiant parisien de passage à l'île Maurice en 1831, elle sévissait cette année-là. Dans une lettre du samedi 9 avril 1831 on peut lire :

« ... Jeudy, Md Levavasseur m'a fait dire que Bruno était venu dîner avec eux. J'y suis allé et j'ai trouvé Charles affublé d'un accoutrement qui m'a rappelé le costume des sans-culottes de 1793. Ce pauvre jeune homme m'a laissé dans la persuasion qu'il ne tarderait pas à devenir fou... »\*

\* Cf. Renval de Lescouble (Jean-Baptiste).- *Journal d'un colon de l'île Bourbon Volume 3 (1831-1838)* ; Texte établi par Norbert Dodille.- Paris : L'Harmattan ; 97489 Saint-Denis : Éd. du Tramail, 1990, p. 964 ISBN 2-7384-0736-6

En fait, en juin 1832 aucun observateur ne signalera de tenues extravagantes.

quand, dans son rapport final, il écrivait que le 5 au soir :

« ... pendant cet intervalle<sup>74</sup>, une foule nombreuse et furieuse revenait du convoi par la rue de la Bûcherie et débouchait sur le quai aux Fleurs. On lui barre le passage pour l'empêcher d'envahir et de serrer de près la Préfecture de Police : elle résiste. Le colonel fait sortir toute la troupe et ordonne de saisir les meneurs et les porte-drapeaux. L'ordre est exécuté, le garde Lagravière se précipite avec une audace incroyable au milieu de la foule, et saisit un drapeau rouge ; bientôt les cinq autres drapeaux sont pris, et la foule mise en déroute. Le tambour Comelle se distingue dans cette circonstance... »<sup>75</sup>

Autre drapeau rouge de l'autre côté de la Seine, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement :

« ... Une scène ... se passait sur la place des Petits-Pères. Le poste voisin de la Banque, occupé par la ligne, venait d'être surpris et enlevé par un rassemblement de 2 ou 300 hommes, à la tête duquel se trouvaient un colonel ayant l'uniforme polonais et un adjudant-major de l'artillerie de la garde nationale ; à côté d'eux étaient deux autres artilleurs et un élève de l'école polytechnique. La mairie des Petits-Pères n'avait pas plus de 30 gardes nationaux. L'adjudant-major,

---

<sup>74</sup> L'attaque de la garde municipale place Maubert

<sup>75</sup> Cf. *Supplément au Journal des débats du 22 juin 1832*, p. 4, col. 1, seconde moitié



fortement armé, s'est bientôt présenté en parlementaire, *au nom du gouvernement provisoire*, et il demandait au colonel de la 3<sup>e</sup> légion la remise du poste, en faisant observer que ce poste n'était pas en force et qu'il manquait de munitions, ce qui était vrai : pendant ce temps, les gardes nationaux réclamaient à grands cris des cartouches, mais l'on avait égaré les clés de la caisse qui les renfermait. Après s'être quelques instants concerté avec les chefs du rassemblement, l'adjudant-major s'est présenté de nouveau, accompagné de l'élève de l'école polytechnique, portant un drapeau rouge<sup>76</sup>, et il exigeait encore l'abandon des fusils et l'occupation du poste. Mais deux compagnies de la ligne ainsi qu'une compagnie de la garde nationale sont venues bientôt dégager la mairie ; le rassemblement avec ses chefs s'est alors débandé de tous les côtés...»<sup>77</sup>

Faut-il regretter que Lucas-Dubreton n'ait pas précisé la couleur du drapeau dans la citation ? :

« ... Sur le toit de la maison n° 30 rue Saint-Martin, un élève de l'école d'Alfort agitant un drapeau crie :

---

<sup>76</sup> C'était Marulaz. Cf. p. 90 de : Belhoste (Bruno).- Les polytechniciens et le peuple de Paris 1814, 1830, 1848, pp. 79-96 In Le Paris des polytechniciens : Des ingénieurs dans la ville 1794-1994. Textes réunis par Bruno Belhoste, Francine Masson et Antoine Picon... - Paris : Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, s.d.- 299 p. - (Collection Paris et son patrimoine) ISBN 2-905-118-48-2

<sup>77</sup> Relation des évènements de Paris, pendant les journées des 5, 6 et 7 juin.- Chaumont : Impr. Thériat, 1832, p. 6

vive la république ! On le tire comme un moineau, il vient s'écraser sur le pavé... »<sup>78</sup>

N'était-on pas là au cloître Saint-Merry ! Encore faudrait-il que cette citation d'unique occurrence soit corroborée par ailleurs. Inversement, à elle seule l'histoire du drapeau rouge exigerait que l'on recherche si l'École vétérinaire d'Alfort perdit l'un de ses élèves le 6 juin 1832. Grâce soit rendue finalement à Lucas-Dubreton.

Après l'échec de l'insurrection, des républicains voulurent disculper les insurgés en voyant ou en feignant de voir une provocation policière dans les drapeaux rouges des 5 et 6 juin mais les mêmes républicains comptaient O'Reilly, prisonnier à Sainte-Pélagie, parmi les leurs.

Mais ne faut-il pas renoncer à tout interpréter ? Que faire de ces quatre drapeaux tricolores saisis dans la nuit du 11 au 12 juin ? :

« On a amené ce matin à la Préfecture de police une voiture remplie d'armes, de deux barils de poudre, de balles et de cartouches, qui ont été saisis cette nuit. Parmi ces objets se trouvaient quatre drapeaux

---

<sup>78</sup> Cf. Lucas-Dubreton (J.).- Louis-Philippe et la machine infernale (1830-1835).- Paris : Amiot Dumont, 1951, p. 119.- (Présence de l'histoire)

tricolores, dont le coq avait été remplacé par un crêpe. »<sup>79</sup>

Avait-on renoncé à les sortir les 5 et 6 juin et sinon qui les avait portés, des *Gaulois*, d'autres insurgés ?

Mêmes questions pour ces cocardes tricolores qu'O'Reilly s'était fait livrer le 5 juin dans un lot de pierres à fusil, d'épinglettes et de cocardes<sup>80</sup>. À qui les avait-il destinées ? On en vit dans le défilé dans les délégations d'étrangers et d'étudiants<sup>81</sup>.

Qui plus est, le 5 juin le préfet de police avait noté dans un rapport<sup>82</sup> qu'O'Reilly et Pelvilain (Pellevilain), qui à la fin du défilé porta un drapeau rouge non loin d'O'Reilly<sup>83</sup>, avaient distribué des brevets de décurions

---

<sup>79</sup> *Jdd*, mardi 12 juin 1832, page 2

<sup>80</sup> Cf. le compte rendu du procès d'O'Reilly et les *Mémoires de Gisquet* (*Jdd*, mardi 27 novembre 1832, p. [3]) et Gisquet (Henri Joseph).- *Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police, écrits par lui-même II*.- Paris : Marchant, 1840, p. 201)

<sup>81</sup> Cf. *L'Écho de la fabrique, Journal Industriel et Littéraire de Lyon*, 10 juin 1832, n° 33, p. 4

<sup>82</sup> Cf. Jeanne (Charles).- *À cinq heures nous serons tous morts ! Sur la barricade Saint-Merry, 5-6 juin 1832* ; présenté et commenté par Thomas Bouchet.- Paris : Vendémiaire, 2011, p. 22. – (Collection Généalogies) ISBN 978-2-36358-018-4

<sup>83</sup> Cf. Baudrier (Pierre).- *Insurgés et forces de l'ordre en 1832*. Alexandre Deschappelles et Robert Richard O'Reilly, *Bulletin de l'Association d'Histoire et d'Archéologie du XXe arrondissement de Paris*, Numéro 50, 4<sup>e</sup> trimestre 2011, p. 13

et des cartes de *Gaulois* à Jeanne, Rossignol et à « leurs coupe-jarrets ».

Décidément, le 5 juin, la tendance était au drapeau rouge alors que les signes de ralliement foisonnaient et changeaient, changeaient de sens aussi, à l'époque. En 1831 ne trouvait-on pas des drapeaux tricolores, un coq gaulois, un buste de Louis-Philippe dans la notice biographique figurant en annexe !

## Notice biographique

ITAM (Charles Pierre Magloire) [Paris (Seine) 5 février 1789 - ibid. 26 avril 1863], fils de Claude et de Françoise Anne Thirion. Orphelin de père et de mère à la mort de son père, soldat décédé aux Invalides le 2 avril 1800, il est placé en tutelle ainsi que sa soeur et ses trois frères. Tambour à la 33ème demi-brigade dès le 12 août 1801, caporal le 26 septembre 1807, il est finalement lieutenant le 1er avril 1813. Il fait les campagnes des ans 11 à 13 sur les côtes de l'Océan et sur la flottille, est successivement en Autriche, en Prusse, en Pologne, à nouveau en Autriche, dans le corps d'observation de l'Elbe, en Russie. Le 30 août 1813, il est blessé d'un coup de feu à la joue droite à Kulm et fait prisonnier par les Russes. Il avait été précédemment contusionné à Eckmühl, blessé à Austerlitz, Iéna, Eylau. Il est de retour de captivité le 17 octobre 1814, en demi-solde à compter du 18 août 1814, au 11ème de ligne le 1er avril 1815, en demi-solde le 12 septembre 1815. En août 1817 et novembre 1818, à Paris, il a deux fils de Marie Françoise Vathier, respectivement Jean-Charles et François ; il épouse Anne Angélique Chicot en mars 1826. En 1830, il habite La Châtre dont son épouse est native et prend le commandement de la garde nationale le 30 juillet. Il est réintégré dans l'armée au 15ème de ligne le 16 décembre 1830. Stationné à Tarascon le 30 juin 1831, il enfreint des ordres reçus en dissuadant sa compagnie de grenadiers de marcher contre un attroupement réuni

autour d'un arbre de la liberté orné de drapeaux tricolores, du coq gaulois et d'un buste de Louis-Philippe. Le bataillon était suivi de trois à quatre cents carlistes. Itam est présenté au conseil de guerre dans les plus brefs délais, transféré à Marseille ainsi que trois grenadiers puis à Toulon où il passe au conseil les 12 et 13 juillet. Il est acquitté à l'unanimité moins une voix, celle du président. Un banquet lui est offert après le jugement des trois grenadiers qui sont également acquittés. Il rejoint la compagnie des fusiliers vétérans de la Vienne le 30 juillet 1831 puis le 2ème bataillon d'infanterie de ligne d'Afrique en 1833 mais quitte l'Algérie et rentre dans ses foyers pour jouir de la solde de congé à compter du 12 octobre 1833, en attendant sa retraite. Il est réformé pour infirmités incurables en 1835. Il sera décoré de la légion d'honneur le 28 novembre 1850, mourra aux Invalides. Sous la IIIème République, il donnera son nom à un boulevard de Tarascon.

Il faut dire que la ville de Tarascon était agitée en 1831. Les 23 mai un attroupement du 2e régiment de chasseurs à cheval avait saccagé le café de Tivoli du sieur Ambroix. Le 24 ils étaient même revenus avec des civils, cf. p. 311 (Ambroix c. la commune de Tarascon et le 2e régiment de chasseurs) du Journal du Palais, présentant la jurisprudence de la Cour de cassation et des cours d'appel de Paris et des autres départements ... ss la rédaction en chef de M. Ledru-Rollin,... Tome Ier de 1833 (Anc. coll. 55.- Nouv. éd., 55).- Paris : Au Bureau du Journal du Palais, 1833.- 656 p.

Arch. de la Ville de Paris, D 10 U 1, carton 46 ; V5E ; Arch. de la Guerre ; Gazette des Tribunaux, 14. 7. 1831, n° 1846, p. 869 ; 18. et 19. 7. 1831, n° 1850, pp. 885-6 ; 20. 7. 1831, n° 1851, pp. 888-9 ; 21. 7. 1831, n° 1852, pp. 890-1 ; 27. 7. 1831, n° 1857, p. 914 ; 14. 8. 1831, n° 1872, pp. 970-2 ; 17. 9. 1831, n° 1902, p. 1083 ; M. Agulhon, Une Ville ouvrière au temps du socialisme utopique : Toulon de 1815 à 1851, 1977, p. 202 (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Centre de Recherches Historiques. Civilisations et sociétés ; 18) ; familles Itam, Ytam aux pp. 437 et 537 de l'index de l'Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790... Ville de Chalons-sur-Marne de Mr Paul Pélicier.

## Les évadés de Doullens

Les insurgés de la Monarchie de Juillet furent incarcérés entre autres à Doullens où ils réussirent leur évasion en 1836. Ils n'ont pas laissé le récit de leurs pérégrinations mais Fernand Rude en a entrepris l'histoire dans une communication et un article<sup>84</sup>.

La discrétion est toujours de rigueur dans le compte rendu, en 1841, du procès de Zéphir-Zacharie Seigneurgens, accusé de l'affaire du *Moniteur républicain* et de *L'Homme libre*. Seigneurgens évoque un évadé de Doullens sans le nommer. Il s'était senti surveillé et dit au tribunal : « ... si l'on m'a arrêté, c'est que l'on m'a trouvé avec un évadé de Doullens : on a pensé que j'étais là pour le protéger... »<sup>85</sup>.

Même discrétion dans une lettre de 1848 adressée à Lamartine. Un jardinier, qui sous la Monarchie de

---

<sup>84</sup> Rude (Fernand).- Les insurgés d'avril 1834 à Clairvaux et à Doullens, pp. 205-221 de : Répression et prison politiques en France et en Europe au XIXe siècle : [actes du colloque de 1986] / [organisé par la] Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle... ; [publié par Alain Faure].- Paris : Créaphis, 1990.- 327 p. (Pierres de mémoires) ISBN 2-907150-11-1 ; récit de l'évasion dans *Stendhal-Club*, 29<sup>e</sup> année, n° 113, 15 10 1986, pp. 1-26

<sup>85</sup> P. 3 de : Seigneurgens (Zéphir-Zacharie).- Cour d'assises de la Seine, audience du 30 octobre 1841 ; présidence de M. Didelot. Affaire du *Moniteur républicain*.- Paris : Impr. de Pecquereau, s.d.- 16 p. *In* Feuilles populaires et documents divers 1835-1847.- Paris : EDHIS, 1979.- Pagination multiple.- (Les révolutions du XIXe siècle ; 12)



Juillet, avait caché un évadé de Doullens, demande un emploi :

Au citoyen Lamartine,  
membre de la commission du  
pouvoir exécutif,

Citoyen Consul,

Le N<sup>e</sup> Martin françois jardinier / natif de  
Morey [-St-Denis] canton de Sevrey / près Dijon Cote  
d'or

Réclame son droit,

En service chez M<sup>r</sup> Deschapelle, rue / du faubourg  
du temple 120, il a gardé / et sauvé un détenu politique,  
échappé de / Doullens, simple garçon jardinier il l'a /  
gardé 40 jours à ses frais, et au péril / de sa liberté

il sollicite donc un emploi de jardinier / dans un  
Palais National ou un château / idem, ou même au jardin  
des Plantes,

Et vous ferai justice

ci-joint son certificat de M<sup>r</sup> Deschapelle

il a l'honneur d'être avec respect

Citoyen Consul

votre très humble et très  
obéissant serviteur

[signé] F. Martin

Paris le 14 Mai 1848<sup>86</sup>

François MARTIN, jardinier, 3 rue du Thélographe à Belleville, avait de bonnes raisons de solliciter un emploi, son maître, Alexandre Louis Honoré Lebreton Deschappelles, étant décédé en octobre 1847<sup>87</sup>. Les melons de Deschappelles étaient célèbres<sup>88</sup>. Martin n'obtint pas satisfaction. On lit dans son dossier « non dans les conditions ». Le certificat de Mr Deschappelles y manque.

Martin aurait-il hébergé Thiellement ? Toujours est-il que Thiellement avait rejoint Paris. Il s'était évadé avec – c'est l'occasion de les énumérer – Emile Caillé, Louis Chéry, Victor Crevat, Charles Lagrange, Pierre Laporte, Joseph Lecouvreur, Louis Marigné, André Régnier, Rochzinski, Adolphe Stiller, Léonard Thomas<sup>89</sup>. Grâce au *Journal du Peuple* nous le retrouvons un an plus tard : « L'un des évadés de Doullens, l'ex-officier Tilleman, vieillard âgé de soixante-cinq ans, qui, après son évasion, avait trouvé une retraite dans les environs d'Arras, et était de là

---

<sup>86</sup> A<sup>A</sup> 401 aux Archives de la Préfecture de Police (APPo)

<sup>87</sup> Cf. Baudrier (Pierre).- Le testament de Deschappelles, *Europe Échecs. Revue mondiale d'expression française*, juin 1980, n° 258, 21<sup>ème</sup> année, pp. 10-11

<sup>88</sup> Cf. Baudrier (Pierre).- La table de Deschappelles, *Échecs Hebdo*, n° 10, 4 mai 1978, p. 170

<sup>89</sup> Liasses Y 250 aux AD de la Somme et BB/18 1364 aux AN ; dans la presse, entre autres : *Journal de l'Ain*, 1836, n° 127, lundi 24 octobre, p. 3

passé en Belgique, vient d'être arrêté à Paris, où il se trouvait depuis plus d'un mois »<sup>90</sup>. Puis quelques mois plus tard : « M. Thiellement, ancien officier de l'empire, condamné de juin, vient de recevoir, quoique amnistié, l'ordre de quitter Paris lundi prochain, sous peine d'être arrêté pour rupture de ban. On a déjà, pour le même motif, fait subir à M. Thiellement deux mois et demi d'emprisonnement à Sainte-Pélagie depuis son *amnistie*. Le ministère paraît s'attacher de plus en plus à prouver qu'il n'a entendu recourir, en promulguant cet acte politique, qu'à une mesure d'urgence dont il convoitait tout le profit. »<sup>91 92</sup>

Mais pourquoi penser spécialement à Thiellement ? Il faut dire qu'après juin 1832 il avait été présenté comme le chef de la *Société Gauloise* alors qu'en fait le chef suprême en était Deschappelles, assisté d'O'Reilly. Thiellement, et aussi Marchand, autre prisonnier de Doullens, étaient à la tête des combattants.

Dans ses *Mémoires* le préfet de police Gisquet, passant en revue les sociétés défilant à l'enterrement du général Lamarque, rappelle l'appartenance d'O'Reilly à la société des Réclamans de juillet sans le rattacher à la *Société Gauloise* : « ... Pendant cette journée du 4 juin, un sieur O'Reilly, chef de la société des Réclamans de

---

<sup>90</sup> *Journal du Peuple*, n° 41, 4<sup>e</sup> année, 8 octobre 1837, p. 3

<sup>91</sup> *Ibid.*, n° 8, 5<sup>e</sup> année, 25 février 1838, p. 3

<sup>92</sup> Cf. Baudrier (Pierre).- A propos de juillet 1830 : Pierre-Louis Thiellement, décoré de Juillet, *Comité d'Histoire de la Bastille et du 14 Juillet. Cahier [ou Cahiers de la Bastille]* no 2, avril 1981, pp. 11-15 (Bibliothèque Historique de la ville de Paris)

juillet, fait remettre six mille pierres à fusil, six cent cinquante épinglettes, et trente-six douzaines de cocardes tricolores, pour être distribuées aux combattans ; il donne des instructions à ses hommes pour le lendemain, les forme en décuries, centuries et légions de cinq cents, désigne les commandans, fait tous les préparatifs accessoires ; et, le lendemain, il paraît à la tête de sa phalange, porteur d'un drapeau rouge. En même temps un sieur Thielment, chef de la *Société Gauloise*, également organisée en décuries, centuries et légions, prenait des dispositions analogues ... »<sup>93</sup>. Mais le procès d'O'Reilly<sup>94</sup> et le rapport manuscrit de Gisquet au ministre de la guerre<sup>95</sup> rétabliront la hiérarchie à l'intérieur de la *Société Gauloise*.

Parfois Marchand est associé à Thiellement à la tête de la *Société Gauloise*. Rendant compte de cette période Lucien Delahodde écrira : « MM. Thielmans et Marchand, chefs de la *Société Gauloise*, furent condamnés à sept ans de détention. »<sup>96</sup> .

---

<sup>93</sup> Cf. Gisquet (Henri).- Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police, écrits par lui-même II.- Paris : Marchant, 1840, p. 201

<sup>94</sup> *Journal des Débats politiques et littéraires*, mardi 27 novembre 1832, pp. [3-4] (référence signalée par Mr Philippe Bodard)

<sup>95</sup> C'est l'article suivant qui révéla et reproduisit de larges extraits du rapport Gisquet : Perreux (Gabriel).- La Conspiration gauloise. Un épisode de la conspiration carlo-républicaine, 5 et 6 juin 1832, *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, juin 1923, pp. 368-373.

<sup>96</sup> La Hodde (Lucien de).- Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain de 1830 à 1848 : Louis-Philippe et la révolution de février.- Bruxelles : Melines, Cans et Cie, 1850, p. 92

Deschappelles, qui connaissait donc Martin, aurait également rencontré Seigneurgens. Les deux hommes figurent côte à côte dans le document Taschereau de 1848 : « ... La lutte s'engagea aussitôt avec les chefs subalternes qui s'étaient emparés de la Société des Familles : Baudin, Villecoq, Seigneurgent, Voiturier, Carmon, Fomberteau, Bastel, etc. Ces gens-là étaient placés sous le patronage de Deschappelles dont ils allaient manger les dîners... »<sup>97</sup> . Si de surcroît, comme c'est probable, « Baudin » était en fait Claude Boudin, on reconnaît là des accusés du procès du *Moniteur Républicain* et de *L'Homme Libre*.

Au 21<sup>ème</sup> siècle l'interrogation par mot(s) des documents numérisés devrait permettre de poursuivre les recherches sur les évadés de Doullens.

D'ailleurs, cela commence : « Un condamné politique nommé Mathieu, qui s'était évadé de Doullens, vient d'être arrêté dans le passage Vendôme »<sup>98</sup>. Quénisset le rencontrera à Sainte-Pélagie<sup>99</sup> .

---

<sup>97</sup> Revue rétrospective ou archives secrètes du dernier gouvernement. Recueil non périodique ... - Paris : Paulin, Mars 1848, p. 4

<sup>98</sup> *L'Ami de la Religion*, n° 3371, samedi 12 décembre 1840, p. 509

<sup>99</sup> Dictionnaire de la conversation et de la lecture ... sous la direction de M. W. Duckett. Seconde édition ... Tome quinzième.- Paris, 1857, p. 215

# L'insurrection parisienne des 5 et 6 juin 1832 : historiographie

Quand on entretient un particulier de cette insurrection on peut s'estimer heureux s'il finit par admettre que l'insurrection des *Misérables* de Victor Hugo n'était pas la révolution de 1830 mais un épisode de 1832. Et parmi les spécialistes on est loin d'en avoir terminé l'histoire.

Qu'on en juge :

Dans l'*Histoire du mouvement ouvrier*<sup>100</sup> d'Édouard Dolléans cette insurrection est totalement omise. C'est vers 1923 que Gabriel Perreux<sup>101</sup> découvre le rapport Gisquet attribuant cette insurrection républicaine à des menées carlistes. Deschappelles, agent carliste mais républicain

---

<sup>100</sup> Dolléans (Édouard).— *Histoire du mouvement ouvrier* \* 1830–1871 ; préf. de Lucien Fèbvre, ... 6<sup>e</sup> éd.— Paris : A. Colin, 1957.— 397 p. — (Collection Économies – Sociétés – Civilisations)

<sup>101</sup> Cf. Perreux (Gabriel).— La Conspiration gauloise. Un épisode de la conspiration carlo-républicaine, 5 et 6 juin 1832, *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, juin 1923, pp. 368–373.

d'apparence, et le duc de Fitz-James — à moins qu'il ne faille les citer dans l'ordre inverse -, l'auraient fomentée pour la faire tourner au profit de la branche aînée des Bourbons. Après une période de troubles provoqués à dessein, la nouvelle République — et la branche cadette coupable de l'avoir laissé renaître — auraient cédé le pouvoir à la royauté légitime.

À ce sujet *L'Abeille de la Nouvelle-Orléans* du vendredi 27 décembre 1907<sup>102</sup> sortit de nulle part une notule “ Poor Whist Player Condemned ” selon laquelle, en 1832, on avait saisi au domicile de Deschappelles une liste de citoyens à guillotiner, en particulier le baron Adolphe Bourdon de Vatry, citoyen inutile, mauvais joueur de whist. On aimerait savoir si cette liste de victimes à guillotiner était sortie de l'imagination d'un journaliste de *L'Abeille* ou s'il se fondait sur une source restée inconnue.

Il faut dire que Bourdon de Vatry ne figurait pas dans ce passage des *Mémoires* du comte d'Alton-Shée :

“ Les Français étaient en majorité légitimistes, néanmoins le célèbre joueur de whist Des Chapelles, de première à tous les jeux, même au billard, quoique manchot, avait été autrefois arrêté, prévenu de conspiration républicaine. Dans les papiers saisis chez lui figurait une liste des richards du club [de l'Union] : Pourtalès, Galliera, Jean Greffulhe, etc., et à côté de chaque nom, ces mots : *citoyen inutile*. ”<sup>103</sup>

---

<sup>102</sup> P. 2

<sup>103</sup> Alton-Shée (Edmond de Lignères, cte d').— Mes mémoires (1826–1848). Deuxième partie 1840–1847.— Paris : Libr. Internationale ; Bruxelles, Leipzig, Livourne : A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1869, p. 300

L'insurrection ayant débuté boulevard Bourdon, aurait-on fait de l'esprit à nos dépens ?

Gabriel Perreux ne poursuivit pas l'enquête. Un inconnu, Deschappelles, avait lancé une insurrection au profit de la branche aînée mais à vrai dire au profit de qui : Charles X dont l'abdication aurait été reconnue nulle et non avenue ou plutôt d'Henri V, bénéficiaire des abdications de Charles X et du duc d'Angoulême ? Cette insurrection n'était-elle pas celle des *Misérables* de Victor Hugo ? L'identification de ce Deschappelles ne présentait-elle pas d'utilité ? Qu'à cela ne tienne, Gabriel Perreux en resta là. C'est de toute évidence l'histoire du drapeau rouge qui l'intéressait en 1923<sup>104</sup>. Encore que plus tard il ne se fit pas faute d'étudier des conspirations, celles du futur Napoléon III<sup>105</sup>.

En 1925 c'est sans doute une censure du Vatican qui a interrompu une publication de Mr Ilario Iniero. Il publiait dans un article<sup>106</sup> les révélations d'un transfuge des conspirations mazziniennes, Michel Accursi, qui

---

<sup>104</sup> Cf. Perreux (Gabriel).— Les origines du drapeau rouge en France, *La Révolution Française*, janvier–février–mars 1920, pp. 12–31 ; Perreux (Gabriel).— L'Affaire du drapeau rouge (5 juin 1832), *La Révolution française*, 1923, pp. 133–148

<sup>105</sup> Cf. Perreux (Gabriel).— Les conspirations de Louis-Napoléon Bonaparte : Strasbourg, Boulogne.— Paris : Hachette, 1926.— 123 p. (Récits d'autrefois)

<sup>106</sup> *Le Cospirazione mazziniane nel carteggio di un transfuga, // Risorgimento italiano. Nuova serie. Vol. XVIII, Aprile-Giugno 1925, Fasc. II, n. 42, p. 352*



signalait Deschappelles parmi les chefs républicains parisiens s'occupant des affaires d'Espagne. Or l'article, qui était « à suivre » ... n'eut pas de suite. Il conviendrait donc, de nos jours, de publier cette suite après avoir retrouvé au Vatican le manuscrit mis à jour par Mr Iliario Rinieri.

Claude Belvèze ne cite pas Gabriel Perreux pas plus que les Archives de la Guerre<sup>107</sup>. Le mot “insurrection” a beau figurer dans le titre de son mémoire, c'est une émeute mal secondée par des chefs républicains irrésolus qu'il nous décrit.

Quelles furent les lectures de Simone de Beauvoir qui, en 1946, dans *Tous les hommes sont mortels*, évoquait l'insurrection des 5 et 6 juin 1832, “le comité central et les chefs de section de la Société des Droits de l'Homme”, “la Société Gauloise”, “le comité organisateur”<sup>108</sup> ? L'une ou l'autre nous aurait-elle échappé ?

De même des sources — françaises, polonaises ? — de Mme Natalia Gasiorowska-Grabowska qui, dans le

---

<sup>107</sup> Cf. Belvèze (Claude).— L'insurrection des 5 et 6 juin 1832.— S. l. n. d.- VIII-209-[IV] ff. (Diplôme Principal d'Études Supérieures. Paris. 1958–1959, ss. la dir. du Prof. Girard) Bibliothèque d'Histoire du 19<sup>ème</sup> siècle — Sorbonne cote : DES 1959 Belvèze

<sup>108</sup> Cf. Beauvoir (Simone de).— *Tous les hommes sont mortels*.— [Paris] : Gallimard, 2008, p. 469.— (Collection folio ; 533) ISBN 978-2-07-036533-3

tome 3 de ses *W stulecie Wiosny Ludow, 1848–1948*<sup>109</sup> traite Deschappelles d’irresponsable.

Encore, qu’à consulter sur la base bibliographique Hathi Trust la version ocrisée de l’ouvrage, on comprend qu’elle a lu Gabriel Perreux.

En 1974, M. Alain Faure<sup>110</sup> écrivait :

“ ... la coexistence d’un mouvement carliste minoritaire (attesté, par exemple, par les cartes de la Société gauloise, d’inspiration légitimiste, trouvées sur quelques insurgés arrêtés par la ligne), et d’un courant bonapartiste et républicain dominant. Les rappels de l’Empire et de la Révolution jalonnèrent la marche du cortège ... improvisation de la révolte qu’aucune organisation forte de parti ne pouvait ni provoquer ni guider ou endiguer... ”<sup>111</sup>

En 1977, Mme L. Maurice-Amour, à qui j’avais signalé l’article de Gabriel Perreux, conclut à la bizarrerie de Deschappelles<sup>112</sup>. Et si à l’époque elle ignore la généalogie de Deschappelles et en particulier son lien de parenté avec les écuyers O’Héguerty de Charles X en exil, dont il était respectivement le beau-frère et l’oncle par alliance, c’est que je l’ignorais aussi.

---

<sup>109</sup> 1953, p. 273

<sup>110</sup> Faure (Alain).— Mouvements populaires et Mouvement ouvrier à Paris (1830–1834), *Le Mouvement social*, juillet–août 1974, n° 88, pp. 51–92

<sup>111</sup> *Ibid.* p. 79

<sup>112</sup> Un document inédit et secret sur les événements de juin 1832 *In* Société Chateaubriand. Bulletin. Nlle série, n° 20, 1977, pp. 68–70

C'est donc peu après que j'ai dû consulter la généalogie O'Héguerty<sup>113</sup> faisant état de ces liens de parenté puisque je m'y référerai dans une note de 1978<sup>114</sup>.

La conspiration carliste prenait tournure.

Cette note de 1978 dut passer inaperçue mais j'avais participé au colloque Blanqui dont les actes<sup>115</sup> parurent en 1986. Cette fois-ci la barque de Deschappelles était plus chargée. Le complice du duc de Fitz-James n'était plus un inconnu, il avait un lien de parenté étroit avec les écuyers O'Héguerty de la cour de Charles X à Holyrood, c'était un champion d'échecs et même de whist, inventeur<sup>116</sup> du " coup Deschappelles " connu de millions de bridgeurs. Le rôle de Deschappelles dans l'insurrection n'en était pas accru pour autant mais le personnage devait plus que jamais susciter la curiosité des chercheurs.

---

<sup>113</sup> Cf. Count H. Eltz, J. Hagerty.— Pedigree of the O'Hegerty Family, 1948, 1 p., 1 tableau.

<sup>114</sup> Cf. Baudrier (Pierre).— Liens de parenté insolites, *Héraldique et Généalogie*, vol. 10, n° 6, nov.-déc. 1978, p. 391

<sup>115</sup> La notoriété de Deschappelles, p. 43 *In* Blanqui et les blanquistes... [Actes du colloque Blanqui tenu les 1, 2 et 3 octobre 1981 au Centre Malher de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) / Ed. par la ] Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIXe siècle, préf. de Ph[ilippe] Vigier.— Paris : SEDES, 1986.— 292 p.; 23 cm ISBN 2-7181-3116-0

<sup>116</sup> Depuis les recherches de Mr Philippe Bodard on sait que le coup Deschappelles n'existait pas à son époque, qu'il a dû lui être attribué par un admirateur.

Fut-ce le cas ? Survint la thèse de M. Bouchet sur l'insurrection des 5 et 6 juin. Or, à la soutenance, l'auteur jugea le rôle de Deschapelles marginal et le passa sous silence dans l'exemplaire imprimé<sup>117</sup>.

Il persista dans une communication sur les sociétés secrètes de la Monarchie de Juillet<sup>118</sup>. Gisquet, dans ses *Mémoires*, et Delahodde, historien de la Monarchie de Juillet, auraient sacrifié à la théorie du complot en accordant de l'importance à une société fantomatique, la *Société Gauloise* de Deschapelles :

“...L'insurrection parisienne des 5 et 6 juin 1832, à en croire Gisquet puis Delahodde, aurait été fomentée par une société de ce genre, telle une Société gauloise d'autant plus coupable qu'elle était invisible.”<sup>119</sup>

Encore qu'une société secrète de 1832 est d'autant plus invisible de nos jours qu'à son époque elle cherchait déjà à l'être. Ne fallut-il pas, comme on le lira plus loin, que les policiers arrachent à Bainse des cartes de *Gaulois* qu'il allait avaler pour que son appartenance à la *Société Gauloise* nous soit connue !

---

<sup>117</sup> Bouchet (Thomas).— Le roi et les barricades : une histoire des 5 et 6 juin 1832...— Paris : Seli Arslan, 2000.— 221 p. (Histoire, culture et sociétés) ISBN 2-84275-053-0

<sup>118</sup> Bouchet (Thomas).— Les sociétés secrètes pendant la monarchie censitaire, pp. 161–168 *In* Histoire des gauches en France / Ss la dir. de Jean-Jacques Becker et de Gilles Candar. Volume I L'héritage du XIXe siècle.— Paris : La Découverte, 2004.— 584 p. ISBN 2-7071-3865-7

<sup>119</sup> p. 162

La critique littéraire hugolienne emboîta le pas à M. Bouchet<sup>120</sup>.

Étienne Cabet place la *Société Gauloise* et Deschappelles à l'origine de l'insurrection. Il écrivait en 1844 :

“ Que de mal n'a pas fait l'**Emeute de juin**, cette émeute désapprouvée par toute la tête du Parti révolutionnaire qui voulait ne considérer le convoi de Lamarque que comme une **revue** des forces populaires et qui préférait livrer la bataille un mois après, à l'anniversaire de juillet ; cette émeute, commencée par une petite société secrète, la **Société Gauloise**, composée de républicains et de carlistes, organisée et dirigée par un spéculateur à la Bourse qui se nommait dictateur, et qui croyait follement tout entraîner avec une poignée d'hommes, cette émeute qui amena l'**état de siège**, qui engagea si malheureusement la Banlieue, qui fit tant de victimes et qui empêcha une révolution certaine un mois plus tard ! ”<sup>121</sup>

Encore que, comme précédemment M. Alain Faure, il dit voire des carlistes dans la *Société Gauloise*. On verra, à l'exemple du carliste Boistay, ce qu'il faut en penser.

Enfin c'est Charles X lui-même, directement concerné, qui fonda des espoirs dans les menées de Deschappelles et du duc de Fitz-James. Un rapprochement entre un passage des *Mémoires d'Outre-Tombe*, le procès-verbal de l'interrogatoire du duc de

---

<sup>120</sup> Sayre (Robert), Löwy (Michael).— L'insurrection des *Misérables* : romantisme et révolution en Juin 1832.— Paris : Lettres Modernes, 1992.— 159 p. — (Archives des Lettres Modernes ; 253) ISBN 2-256-90446-6

<sup>121</sup> Cabet (E.).— Les masques arrachés ...— Paris, 1844, p. 45

Fitz-James par le juge Poultier, dès juin 1832, et le rapport Gisquet, le révèle.

“ Dans un de ses interrogatoires, il [le juge d’instruction] me lut une lettre de Charles X au duc de Fitz-James, et où se trouvait une phrase honorable pour moi.”<sup>122</sup>.

Et effectivement, dans sa lettre du 17 avril 1832 au duc de Fitz-James Charles X écrivait :

“ ... entendez-vous avec le porteur de ce petit mot pour parler en mon nom à l’homme qui travaille avec autant de zèle que de talent à compléter une belle et honorable vie... ”<sup>123</sup>

Or on lit dans le rapport Gisquet :

“ ... Je dois aussi vous faire remarquer la coïncidence dont je suis frappé entre ces faits et ceux qui viennent de mettre MM. de **Fitz-James** et de **Chateaubriant** sous la main de la justice. Je me bornerai, pour vous en convaincre, à vous citer la lettre écrite par Charles X le 17 avril et saisie dans les papiers de M. de **Fitz-James**, lettre dans laquelle il est question d’un personnage signalé comme travaillant dans l’intérêt de la dynastie déchue et que je présume être **M. Deschappelles**, et la lettre que **M. de Chateaubriant** fit insérer dernièrement dans les journaux pour révéler la sorte de sympathie et

---

<sup>122</sup> Chateaubriand (François René de).— Mémoires d’Outre-Tombe / par Chateaubriand. Tome cinquième.— Paris : Dufourt, Mulat et Boulanger, 1860, p. 431

<sup>123</sup> La lettre de Charles X est aux pages 47–48 de l’ouvrage : Procès de M. Berryer. Cour d’assises du Loir-et-Cher.— Paris : L. Janet, 1832.— 8°, 216 p.; également p. 217 de : Gisquet (Henri).— Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police, écrits par lui-même. Tome troisième.— Bruxelles : A. Jamar, 1841.— 317 p.; elle avait été saisie par la police au domicile du duc de Fitz-James le 1er juin 1832

les relations fréquentes qui existaient entre lui et des chefs du parti républicain... ”.

Depuis les travaux de M. Bouchet, la numérisation des documents, du *Journal des débats politiques et littéraires* en particulier — à quand la *Gazette des Tribunaux* ? —, leur interrogation par mot(s), a permis de confirmer la réalité et l'importance de la *Société gauloise* de Deschapelles.

C'est ainsi qu'un témoin au procès d'O'Reilly déposera en ces termes :

“ Oreilly et un nommé Deschapelles ont organisé une insurrection. Ceux qui devaient y prendre part étaient divisés en décuries, centuries et tribus. Les décuries, composées de dix hommes, étaient commandées chacune par un décurion. Le centurion commandait à cent hommes, et le tribun à mille. Ces messieurs m'ont nommé tribun. J'avais rendez-vous au Louvre pour le 6 juin au matin ; je devais me porter, avec ma bande, sur le château de Saint-Cloud, et faire main-basse sur tout ce que nous trouverions. Je me rendis en effet au convoi. Je trouvai sur la place du Palais-Royal, au Château-d'Eau, Deschapelles en uniforme de général ; le soir, je le revis sur la place de la Bastille en bourgeois. C'est un nommé Pelvilain qui, sur la place de la Bastille, a présenté au général Lafayette un bonnet rouge placé au bout d'un drapeau rouge, en invitant le général à y déposer une couronne d'immortelles. M. Lafayette ayant refusé, Pelvilain a placé lui-même la couronne. Quand j'ai vu cela, et *avec ça* que les dragons chargeaient, je me suis en allé, et je n'ai plus revu Oreilly.” <sup>124</sup>

L'appartenance d'insurgés à la *Société Gauloise* est signalée au détour de comptes rendus de procès :

---

<sup>124</sup> *Journal des Débats politiques et littéraires*, mardi 27 novembre 1832, pp. [3–4]

“ ... Il a été plusieurs fois question, dans les procès politiques, d’une *association gauloise* ayant pour but d’enrôler des ouvriers que l’on classait par centuries et décuries. Jean-Henri Lépine, signalé comme l’un des agens de cette société, s’est vu traduit aujourd’hui devant la première section de la Cour d’assises, présidée par M. Naudin. Les 3 et 4 juin, il révéla aux sieurs Rèche et Poiret à qui il venait de délivrer des brevets de *décurion* et de *centurion*, un complot qui ne devait pas tarder à éclater, et qui amènerait d’une manière infaillible la chute du gouvernement, parce qu’on y réunirait les mécontents de toutes les opinions. Il leur remit des cartes lithographiées, timbrées de cachets rouges, et portant ces mots : *Patrie ; Association gauloise*, et les engagea à les distribuer. Il leur donna aussi des balles de plomb ; il les pressa de se trouver au convoi du général Lamarque, et leur recommanda de se munir de deux épinglettes et de deux pierres à fusil, parce que le moment était pressant et qu’il ne fallait pas le laisser échapper. On devait, suivant lui, désarmer la troupe, proclamer la république sur la place de la Bastille, et se servir seulement du nom, mais nullement de la personne du général Lafayette, attendu qu’on ne voulait pas de lui. Lépine devait être membre du gouvernement provisoire. L’armée était gagnée, à l’exception des dragons et de la garde municipale, dont on espérait venir à bout en deux heures de temps. Enfin on devait donner à la légion *marceline* (c’est ainsi qu’il qualifiait la prétendue association gauloise) un drapeau ayant d’un côté cette inscription : *vivre en travaillant, ou mourir en combattant !* et de l’autre : *La liberté, ou la mort !...* ”<sup>125</sup>

“ ... Reitz, serrurier, décoré de Juillet, rue de l’Arbalète, dépose : Le 13 mai, un camarade nommé Lépine m’a dit à moi et à mon ami Poirel qu’il faisait partie d’une société de mécontents, et me proposa de former une section de vingt hommes, et ensuite, si je le pouvais, quatre autres sections, et qu’alors on me donnerait un drapeau. Lépine ajouta que la société avait à sa tête des chefs marquans, entre autres des princes polonais, et qu’il ne fallait qu’un coup de main pour établir la souveraineté du peuple ; que le gouvernement conspirait avec l’étranger, et que tous les décorés de juillet seraient perdus. Le

---

<sup>125</sup> *Jdd*, 30 septembre 1832, p. 3



vendredi d'avant les événemens, nous allâmes promener au Jardin des Plantes. Lépine remit à Poirel une carte de centurion de l'Association gauloise, et à moi des cartes de décurions. Les choses ne pouvaient pas durer ainsi, continua-t-il ; *la poire est mûre*, il faut en finir. Il faut que vous preniez du service. Mais, lui dis-je, j'ai une mère, une femme et des enfans ; je ne pourrais pas être au service. C'est égal, m'a-t-il dit, vous serez commissaire de police (on rit). La veille du convoi du général Lamarque ; Lépine m'a conduit chez un nommé Butte qui était aussi de l'Association gauloise. Chemin faisant, il m'a donné quelque chose de lourd que j'ai mis dans ma poche ; c'étaient des cartouches et des balles. C'est demain le grand coup : nous avons réussi à obtenir que le convoi passe par le boulevard, où d'abord il ne devait point passer. Lorsqu'on sera à la place de la Bastille, la république sera proclamée. Ayez soin de vous munir d'une épinglette et de deux pierres à fusil. Ayez l'œil sur moi ; dès que vous me verrez porter la main à mon fusil, vous ferez comme moi : l'affaire sera bientôt faite. Nous avons pour nous la garde nationale et la ligne ; il n'y a que les dragons et la garde municipale que nous n'avons pu séduire... ”<sup>126</sup>

Une lettre de Marchand à Thiellement, lue au procès de ce dernier, illustre la détermination de la *Société gauloise* :

“ Mon cher Thiellement, observe bien ce que je vais te dire, et suis les instructions que je vais te donner. Après demain, les obsèques du général Lamarque ont lieu ; les dernières instructions te parviendront demain soir. Tu dois les communiquer au rendez-vous. Préviens tout ton monde ; qu'il se trouve chacun sous leurs chefs respectifs sur le chemin du convoi, par les rues adjaçantes, afin qu'en passant ils puissent pénétrer dans la foule de droit ou de force. Quiconque manquera au rendez-vous sera regardé comme lâche et traître. Tu comprends qu'il ne faut pas leur dire *que c'est fait pour se battre*. Il faut y aller sans armes, ou du moins cachées ; seulement avoir chacun le plus de cartouches possible et une pierre à fusil et une épinglette. Demain, tu iras chez M. Chassang lui communiquer les

---

<sup>126</sup> *Jdd*, 30 septembre 1832, p. 3

mêmes ordres ; tu recevras par Jacquel de nouveaux ordres de ma part. Ne manque pas. Adieu. Marchand." <sup>127</sup>

On lit aussi dans le *Journal des débats* :

“ ... Charles-Julien Toupriant, âgé de 28 ans, et Hippolyte Bainse, âgé de 30 ans, tous deux relieurs-cartonniers, sont accusés de s’être mêlés aux insurgés qui pendant toute la soirée du 5 juin et la matinée du 6, ont fait feu sur les gardes nationaux et la troupe de ligne, rue Montmartre, près du passage du Saumon ... Au moment où l’on a fait une perquisition chez Bainse, il s’est efforcé d’avaler deux cartes portant des caractères mystérieux et les emblèmes de l’association gauloise. On a pareillement saisi des billets d’admission à la société de *l’Avenir*, qui se réunissait rue Mandar, n. 8... ” <sup>128</sup>

Difficiles à identifier les “ Gaulois ” ne furent pas moins présents à coup sûr place de la Bastille, drapeau rouge en main (Pelvilain et O’Reilly) <sup>129</sup>, à la barricade

---

<sup>127</sup> *Jdd*, 30 septembre 1832, p. 3

<sup>128</sup> *Jdd*, jeudi 18 octobre 1832, p. 4, colonne 3 ; le compte rendu du *Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne*, n° 148 (20<sup>e</sup> année), lundi 22 octobre 1832, p. 3, col. 3 diffère légèrement. Il précise le rôle de Toupriant et Bainse : “ ... Toupriant et Bainse avaient été signalés par de nombreux témoins, comme ayant pris une part très-active dans les événements de juin. On les avait aperçus le 5 au soir dans la maison du n° 63 de la rue Montmartre, où ils essayaient de faire entrer un nombre considérable d’insurgés armés... ”

Dans *À cinq heures nous serons tous morts !*, livre paru début novembre 2011, M. Bouchet passe Bonnin, Toupriant et autres Gaulois en revue et conclut à la réalité de la *conspiration gauloise*. Cf. Jeanne (Charles).— *À cinq heures nous serons tous morts ! Sur la barricade Saint-Merry ? 5–6 juin 1832 ; présenté et commenté par Thomas Bouchet.*— Paris : Vendémiaire, 2011.— 217 p. — (Collection Généalogies) ISBN 978-2-36358-018-4)

<sup>129</sup> Cf. note 69

Saint-Merry en la personne de Jeanne et Rossignol et encore plus au Mont Saint-Michel : Marchand, Thiellement, Jeanne, Rossignol, Bainse.

La *Société Gauloise* a donc bien existé. Les carlistes en furent absents. Qui plus est, un seul carliste, Ambroise Boistay, passa en jugement pour participation personnelle à l'insurrection, embauchage au nom d'Henri V. Il partit pour le Mont Saint-Michel mais pour y rejoindre les condamnés légitimistes de l'attentat de la rue des Prouvaires<sup>130</sup>.

Presque absents des combats, ils participèrent pourtant à des pourparlers entre les deux partis. Le 6 juin à 10h 30, Gisquet avait écrit à Montalivet, ministre de l'intérieur :

“ Les renseignements confidentiels que j'ai reçus ne me laissent aucun doute que l'insurrection a été concertée entre les carlistes et les républicains. Les carlistes avaient promis de l'argent et des hommes ; ils avaient donné l'assurance qu'une partie de la troupe était gagnée par eux et qu'ils feraient une puissante diversion avec des bandits qu'ils avaient embauchés ; mais ces hommes n'ont paru qu'en petit nombre et la force armée a prouvé son dévouement au roi. Les républicains, à peu près livrés à eux-mêmes, sont indignés contre les carlistes et avouent que leur cause est perdue.”<sup>131</sup>

---

<sup>130</sup> *Jdd*, dimanche 25 novembre 1832, p. [3]

<sup>131</sup> Dejean (Étienne).— La duchesse de Berry et le comité carliste de La Haye (juin–novembre 1832), *Revue historique*, 37<sup>e</sup> année, T. CX, mai–août 1912, pp. 35–36

À suivre donc <sup>132</sup>.

Justement, à ce stade je constate qu'une mauvaise lecture d'un passage du rapport Gisquet m'avait fait nier l'existence d'une alliance carlo-républicaine. J'évoque cette erreur aux pages 7 et 8 du présent exposé.

M. Bouchet a publié : Les barricades des 5 et 6 juin 1832 *In* Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours ; ss. la dir. de Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky.— Paris : La Découverte, 2012, pp. 113–120. ISBN 978-2-7071-6985-3

L'auteur s'interroge sur les intentions réelles de Deschappelles et O'Reilly. Alors que l'on dispose d'une documentation présentant Deschappelles comme agent de Charles X, étaient-ils en fait agents provocateurs de Louis-Philippe ou encore n'auraient-ils visé qu'au rétablissement de la république ?

---

<sup>132</sup> Pour l'heure, c'est sur des contacts entre bonapartistes et républicains, et qui plus est en 1833, à Londres, qu'on est le plus informé. La nébuleuse de leurs pourparlers fit réapparaître plus d'un protagoniste du rapport Gisquet et du mouvement républicain de 1832 : Bastide, qui s'était enfui à Londres, d'autres ex-artilleurs de la garde nationale, le général Ramorino, Thibaudeau fils, à défaut d'Alexandre Dumas le général Dermoncourt, le général Truguet, etc. Cf. Giesselmann (Werner).— " Die Manie der Revolte " : Protest unter der französischen Julimonarchie (1830–1848). Band 1.— München : Oldenbourg, 1993, pp. 354, 379, 381 (Ancien Regime. Aufklärung und Revolution ; 25, 1) ISBN 3-486-55955-9 ; Hicks (Peter).— Joseph Bonaparte and the „Reunion de famille“ of 1832–1833, *Napoleonica. La Revue*, 2010/2, n° 8, pp. 30–52.

Or :

1° Il est exclu que Louis-Philippe, Charles X et le duc de Fitz-James aient organisé de connivence une insurrection manquée asseyant le pouvoir de Louis-Philippe. Leur collusion exclue, Charles X souhaitant donc le succès de l'insurrection, on imagine mal Deschappelles se jouant de lui alors que sa sœur, son beau-frère et son neveu, écuyer cavalcadour de l'orpheline du Temple, étaient à la cour d'Holyrood. Stigmatisé en juin 1832 dans le rapport Gisquet et lors de l'interrogatoire du duc de Fitz-James, Deschappelles ne fut incarcéré que quelques jours comme les personnalités carlistes. Quelles qu'aient pu être les idées politiques de Deschappelles, républicaines ?, carlistes ?, cet environnement carliste et un idéal de virtuosité suffiraient à expliquer son rôle en juin 1832. N'a-t-on pas dit de lui :

“ ... il se laisse entraîner à rechercher de petits succès dans les discussions de société, où on l'entend souvent soutenir des idées paradoxales, seulement pour ne pas dire comme un autre, et pour avoir le plaisir de faire briller une adresse remarquable à manier la plaisanterie, ainsi qu'une dialectique sophistique non moins rare et remplie d'esprit.”<sup>133</sup>.

---

<sup>133</sup> Notice du tome V de la *Biographie universelle et portative des contemporains* de Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve (1836)

Mr Philippe Bodard a découvert un portrait de Deschappelles dans l'article : Gourdon (Édouard).- Paris inconnu – Les tapis verts. IV.- Le personnel.- Quelques types (*Suite*), *Le Monde illustré. Journal hebdomadaire*, n° 30, 7 novembre 1857, pp. 10-11

Rappelons que sous la Restauration Deschapelles poussait la virtuosité, alors qu'il figurait sur la liste civile, à passer pour républicain, visiter Béranger emprisonné à Sainte-Pélagie et l'inviter à prendre un repas chez lui à sa sortie. Béranger ne vint pas<sup>134</sup>.

On ignore quelles furent les relations de Deschapelles avec sa famille après 1832 en dehors d'une intervention posthume de ses neveux en sa faveur après qu'il eût été cité dans le document Taschereau<sup>135</sup>.

On jugera du statut inouï de Deschapelles dans le Paris de 1832 d'après la citation suivante. Il pouvait se payer le luxe de provoquer en duel le ministre de l'intérieur :

« On parle aujourd'hui beaucoup d'un duel qui aurait dû avoir lieu hier entre un des ministres récemment remplacés [de Montalivet, *P. B.*] et M. Desc.... personnage fort connu dans Paris pour sa force supérieure au jeu de wist. M. Desc.... avait été arrêté

---

<sup>134</sup> Cf. Liste générale des pensionnaires de l'ancienne liste civile, avec l'indication sommaire des motifs de la concession de la pension (Cette liste a été dressée en exécution de la loi du 23 décembre 1831).- Paris : Impr. Royale, 1833.- 490 p.

Cf. Gaulmier (Jean).- Béranger et son médecin, *Travaux de linguistique et de littérature*, I, Strasbourg, 1963, pp. 219-232. En 1963 Mr Gaulmier n'avait pas pu identifier « ce personnage » de Deschapelles qui apparaissait dans une lettre de Béranger.

<sup>135</sup> Cf. Blanqui et les blanquistes... [Actes du colloque Blanqui tenu les 1, 2 et 3 octobre 1981 au Centre Malher de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) / Ed. par la] Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIXe siècle, préf. de Ph[ilippe] Vigier.- Paris : SEDES, 1986, p. 44.

après les journées des 5 et 6 juin, comme compromis dans la grande conspiration dont on n'a pu dénouer les fils. C'est à la suite de propos tenus par l'ancien ministre au sujet des pièces trouvées chez M. Desc.... que celui-ci aurait provoqué M. de M.... Il est à remarquer que M. Desc.... avait été relâché presque aussitôt qu'arrêté. Les choses se sont passées fort convenablement de part et d'autre, et les témoins ont réussi à concilier l'affaire, sans que l'honneur des deux adversaires en ait souffert le moins du monde. », *Le Précurseur, Journal constitutionnel de Lyon et du Midi*, samedi N° 1812, 27 octobre 1832, p. 3, 3<sup>ème</sup> colonne.

O'Reilly, lui, fera plusieurs années de prison.

Et s'il arrive qu'on dissimule le rôle réel d'un provocateur en l'emprisonnant, qu'une provocation sacrifie des agents du pouvoir, même en nombre, après juillet 1830 le pouvoir devait trop douter de la loyauté des forces de l'ordre face à un soulèvement pour se risquer à le provoquer lui-même. Il se contenta d'une répression efficace.

2° Quant à une intention de Deschappelles — et d'O'Reilly — de s'en tenir au rétablissement de la république, l'échec de l'insurrection ne permit pas de la vérifier.

O'Reilly aura beau cosigner en 1848 la *Loi du peuple* de Deschappelles, radicale s'il en fut, il aura un profil de républicain modéré : secrétaire général de la

Préfecture de police en 1848, maire du 10<sup>ème</sup> arrondissement en 1870, au conseil d'administration du Mont de Piété après la Commune. Deschappelles était-il radical ? Ses interlocuteurs ont pu le croire. A défaut d'entrer en application après la victoire d'une insurrection, voire de la révolution de 1848, cette *Loi du peuple* radicale aura nourri la conversation de Deschappelles sous la Monarchie de Juillet.

Pour en revenir à la communication de Mr Bouchet, la présence de carlistes dans la *Société gauloise* n'est plus qu'hypothétique à ses yeux.

Mr Hazan<sup>136</sup>, lui, range la *Société gauloise* parmi les participantes au défilé mais passe sous silence Deschappelles et les manœuvres auxquelles il fut mêlé.

En 1995, Deschappelles n'était pas plus familier à Mme Levivier :

Levivier (Céline).- L'insurrection de 1832 : la barricade : sujet d'histoire et objet d'écriture.- Saint-Martin d'Hères : IEP, 1995.- 100 p. ; 30 cm (Mémoire : Sci. pol. : Grenoble, IEP : 1995. - Séminaire "Les mises en scène du politique" dir. par Olivier Ihl)

Mr Philippe Bodard, historien du whist<sup>137</sup>, a consacré dix pages à Deschappelles, qu'il connaît bien.

---

<sup>136</sup> Hazan (Eric).- La barricade : histoire d'un objet révolutionnaire.- Paris : Autrement, 2013.- 169 p. (Collection Leçons de choses) ISBN 978-2-7467-3285-8



Mr Morawe<sup>138</sup> ignore Deschappelles, voit un soulèvement spontané dans les troubles des 5 et 6 juin, met l'accent sur leurs causes économiques<sup>139</sup>, leurs débuts prometteurs. Il place les deux journées au centre de la réflexion politique de Heine, inversement replace le poète dans la science politique en général, accordant une page à Rosa Luxemburg, terminant sur Luther et Thomas Müntzer.

Voilà donc où nous en sommes en 2013 compte tenu des recherches de Mr Czoelner. On a de lui :

Czoelner (Robert).- Un champion d'échecs né à Ville-d'Avray : Alexandre Louis Honoré Le Breton des Chapelles dit « Deschappelles »

---

<sup>137</sup> Bodard (Philippe).- L'Esprit du whist.- [Orléans], P. Bodard, 2012.- 191 p. – (Collection Bridge pour rire et sourire) ISBN 978-2-9542386-0-9

<sup>138</sup> Morawe (Bodo).- Juni 1832 : Heine und der Aufstand, pp. 81-108 In "Dichter unbekannt" Heine lesen heute : Internationales Heine-Symposium, Bonn, Mai 1997 ; Dolf Oehler, Karin Hempel-Soos, éd..- Bonn :Bouvier, 1998.- 178 p. ISBN 3-416-02829-5

<sup>139</sup> Il faudra cesser de voir parmi les insurgés, après Alain Faure, souvent cité, une prédominance d'ouvriers en bâtiment. Mr Faure avait trouvé une liste aux Archives Nationales mais une autre source, les comptes rendus des procès des inculpés, dans le *Journal des débats* par exemple, fait découvrir une large palette de professions.

(1780-1847), *Ville-d'Avray : Histoires et témoignages*, N° 4, Avril 2006, pp. 43-47

où il écrit :

« ... En 1832, Alexandre fut compromis avec la société secrète dite « la Société Gauloise » qui conspirait contre Louis-Philippe et suscita une insurrection le 5 juin 1832. Certains Parisiens étaient si impressionnés par ses capacités universelles, qu'ils lui avaient sérieusement proposé de prendre la tête d'un nouveau gouvernement, au cas où la monarchie de juillet serait renversée. Cela lui valut ensuite des accusations de trahison, mais comme sa famille avait de très bonnes relations avec les ducs d'Orléans, il put se tirer d'affaire sans dommage... » (p. 47)

et :

Czoelner (Robert).- Alexandre Honoré Deschappelles : *The French King of Chess*.- S. l. : CreateSpace, 2011.- 112 p. ISBN-10 1460963334 ISBN-13 978-146-1460963333

Mr Graham Robb <sup>140</sup> est le seul à avoir découvert que Vidocq aurait fait construire des barricades dans la Cité pour y attirer des renforts d'insurgés, les détournant

---

<sup>140</sup> Robb (Graham).- Une histoire de Paris par ceux qui l'ont fait ; trad. de l'anglais par Isabelle D. Taudière.- [Paris] : Flammarion, 2012, p. 153 (Collection Champs histoire ; 1035) ISBN 978-2-0812-7088-6

ainsi de se joindre aux combattants du Quartier Saint-Merry.

Il ne nuirait pas d'éditer le manuscrit RV339=17ms, fonds Grégoire, de la Bibliothèque de Port-Royal :

Chételat (E.).- Les préjugés de 1832

et il y a encore quatre points à approfondir :

1° Il faudra faire la généalogie d'Edmond O'Reilly, chevalier de Saint-Louis, ancien de l'armée de Condé, qui, sous la Restauration, fut destitué de son poste de commissaire de police pour raisons de santé<sup>141</sup>

Aurait-il été parent de Robert-Richard O'Reilly ?  
En tout cas, il faut vérifier.

2° On n'a pas étudié la célébration en juin 1833 de l'anniversaire de l'insurrection parisienne par des étudiants de Tübingen. Cf. Ci-dessous :

---

<sup>141</sup> Merriman (John R.).- Les commissaires de police de la Restauration : révocation et professionnalisation, pp. 115-116 In Le commissaire de police au XIXe siècle ; ss la dir. de Dominique Kalifa et Pierre Karila-Cohen.- Paris : Publications de la Sorbonne, 2008.- 284 p.- (Collection Histoire de la France aux XIXe et XXe siècles – 67. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ISBN 978-2-85944-595-9

Landesarchiv Baden-Württemberg, Abt.  
Hauptstaatsarchiv Stuttgart ...

<https://www2.landesarchiv-bw.de/.../struktur.php?...>  
E 200 Bü 409 Disziplinarische Maßnahmen und Ermittlungen gegen Tübinger Studenten und Verbindungen, vor allem nach dem Verbot der Burschenschaften vom 20. Sept. 1819 Enthält: Ermittlungen gegen die Teilnehmer an einem Studententumult (6./7. Juni 1833) nach einem von der Verbindung der "Feuerreiter" veranstalteten Fest zur Feier der Pariser Junitage; Entsendung und Stationierung eines Militärkommandos; Berichte über die politische Einstellung der Studenten; Auflösung der Ministerialkommission zur Untersuchung "staatsverderberischer Umtriebe" (1839)

En attendant, un chercheur allemand me signale les références :

- Camerer, J[ohann Friedrich]. W[ilhelm].: Geschichte der Burschenschaft Germania Tübingen 1816-1906, Urach 1909;
- Heer, Georg: Geschichte der Deutschen Burschenschaft, Bd. 2: Die Demagogenzeit 1820-1833 (Quellen und Darstellungen zur Geschichte der Burschenschaft und der deutschen Einheitsbewegung, Bd. 10), Heidelberg 1927, 2. Aufl. 1965; Bd. 3: Die

Zeit des Progresses 1833-1859 (Quellen und Darstellungen zur Geschichte der Burschenschaft und der deutschen Einheitsbewegung, Bd. 11), Heidelberg 1929.

- Schmidgall, Georg: Tübinger Burschenschafterlisten 1816-1936, in: Wentzcke, Paul (Hg.): Burschenschafterlisten. Geschichte und Mitgliederverzeichnisse der burschenschaftlichen Verbindungen im großdeutschen Raum 1815 bis 1936, Bd. 1, Görlitz 1940, S. 25-219;

- Philipp, Karl (Bearb.): Burschenschaft Germania Tübingen. Gesamtverzeichnis der Mitglieder seit der Gründung 12. Dezember 1816, Stuttgart 2008.

Dvorak, Helge: Biographisches Lexikon der Deutschen Burschenschaft, Bd. I: Politiker, Teilbd. 1-7, Heidelberg 1996-2013.

Commençons par noter que l'ouvrage *Berthold Auerbach 1812-1882* édité par Thomas Scheuffelen en 1986 reproduit l'interrogatoire du 23 juin 1833 de Berthold Auerbach. Sont cités les étudiants Kaul(l)a, Arnold, Stirner, Frasinelli (Roberto Frassinelli), Mögling.

Sur Google une recherche „Tumult 6. 7. Juni 1833“ donne, à la cote E 305, le „Protokoll des Oberamtsgerichts Tübingen in der Untersuchungssache gegen die Teilnehmer an der dem dortigen Tumult in der Nacht vom 6. Bis auf den 7. Juni 1833 voraus gegangene Feier des Pariser Aufstandes vom 6. Juni [1832]“

D'autres cotes, à Stuttgart ?

3° On n'a pas recherché à Vienne la correspondance de l'ambassade d'Autriche à Paris avec son gouvernement. Une paille ! Les éventuelles négociations entre l'Angleterre et l'Autriche, à propos du déplacement de la cour de Charles X, mériteraient également d'être étudiées.

A ma demande, un historien autrichien a pris des notes aux Archives de Vienne. Voici sa moisson :

Les rapports de l'ambassade d'Autriche à Paris au prince Metternich se trouvent dans

**HHStA, Staatenabteilungen, Frankreich, 1832, Berichte IV-IX, Karton 282.**

**3 juin 1832  
2 Seiten)**

**folio 10-11 (1 folio =**



***Prince, que le Gouvernement veut prendre une attitude d'énergie, et profiter du moment où l'opinion publique altérée par les .... de sédition qui viennent d'avoir lieu ne pourra qu'applaudir à la promptitude et l'efficacité de ses actes de vigueur...***

<b>9 juin</b>	<b>32</b>	<b>folio 35-38</b>
<b>11 juin</b>	<b>33 A-B</b>	<b>folio 39 - 44</b>
<b>12 juin</b>	<b>33 -D</b>	<b>folio 53-56</b>

Les instructions de Metternich se trouvent dans le carton 284 ....

D'ores et déjà ces notes nous apprennent que ce sont plusieurs lettres de Charles X qui furent saisies au domicile du duc de Fitz-James.

4° Un *Rapport sur les événements des 5 et 6 juin*, et des annexes d'époque, cotés GR 1 M 922 au Service Historique de la Défense, de plusieurs dizaines de pages, raturés, annotés, gagneraient à être édités.

J'ai noté cependant :



**« Rapport sur les événements des 5 et 6 juin 1832 », cote GR 1 922, Service Historique de la Défense**

Outre le rapport Gisquet largement évoqué dans la littérature on trouve au Service Historique de la Défense le rapport de la cote ci-dessus.

A la différence de Gisquet, le ministre de la guerre, car c'est lui qui écrit le premier, conclut à une étroite coordination entre républicains et carlistes, y compris une coordination entre la date de la dernière prise d'armes des carlistes en Vendée et celle de l'insurrection républicaine à Paris.. A Paris cependant, si l'on en juge par les pages 9 et 10 du rapport, les carlistes auraient agi à l'insu des combattants républicains. On peut noter :

« On était prévenu que les carlistes avaient prescrit aux ouvriers dépendant de leurs associations ou affiliés à leurs confréries et à tous les hommes qu'ils avaient embauchés de se rassembler sur (p. 9) divers points et de se mêler aux groupes de républicains, soit pour les exciter soit pour les aider dans leurs mouvements. Les lieux de réunion et les noms de quelques uns des chefs carlistes portant le titre de *surveillants* ont été désignés à l'autorité... (p. 10)

Précédemment on avait pu lire aux pages 5 et 6 un tableau de la répartition des troupes à Paris et en banlieue :

« Monsieur le Lieutenant Général Pajol doit donner l'ordre aux 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> régiments de dragons de se tenir prêts à monter à cheval ;

Un bataillon du 14<sup>e</sup> d'infanterie légère fut placé aux Champs élysées ;

Un bataillon du 3<sup>e</sup> léger devant la Chambre des députés ;

Un bataillon du 16<sup>e</sup> de ligne sur le Carrousel ; (p. 5)

Un bataillon du 25<sup>e</sup> de ligne au Luxembourg ;

Un bataillon du 12<sup>e</sup> léger place St Antoine ;

Plusieurs postes avaient été renforcés.

Les 800 hommes qui escortaient le convoi du Général Lamarque avaient pour instruction de ne répondre à aucune provocation, mais d'observer seulement les masses qui reviendraient du cortège et de se rendre ensuite rue de Lille. Dans le cas où ces troupes se trouveraient réduites à la nécessité de se défendre, les commissaires de police qui les accompagnaient étaient chargés de faire préalablement toutes les sommations légales.

Enfin, les autres corps de la garnison consignés dans leurs casernes, devaient se tenir prêts à prendre les armes.

D'un autre côté, le 2<sup>e</sup> régt de carabiniers et le 42<sup>e</sup> d'infanterie de ligne étaient dirigés sur Saint Cloud ; et les 1<sup>er</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> de cuirassiers, ainsi que les 3<sup>e</sup> de chasseurs recevaient l'ordre de partir immédiatement sur St Germain, Melun et Fontainebleau pour se rendre à Paris. » (p. 6)

Le déroulement de l'insurrection et de sa répression est ensuite exposé en détail

Comme le rapport Gisquet le rapport du ministre de la guerre constate une coordination à distance entre les divers groupes d'insurgés

Suivent des textes du général Pajol familiers aux lecteurs de l'article :

Pajol (Gal).- Notes sur les journées des 5 et 6 juin 1832, *Revue rétrospective. Recueil de pièces*

*intéressantes et de citations curieuses*, sixième semestre (Janvier-Juin 1887), pp. 280-286

On sait qu'on a pu lire aussi :

Pièces relatives aux journées des 5 et 6 juin 1832, *Revue rétrospective. Recueil de pièces intéressantes et de citations curieuses*. Nouvelle série. Huitième semestre (Juillet-Décembre 1893), T. XIX, pp. 73-96, 145-168, 265-287

D'ailleurs les pages 150-159 de ces *Pièces* reproduisent presque à l'identique les feuillets 35-37 du manuscrit GR 1 922

Le général Pajol déplore que les dragons aient été mis en mouvement de la caserne des Célestins vers le Pont d'Austerlitz, provoquant des échauffourées

Le dossier se termine sur un texte du général Leidet et des « Notes sur les barricades des 5 et 6 juin 1832 » (4 feuillets) d'un officier du génie

En juin 2015 Mr Jean-Noël Tardy publie :

**L'Âge des ombres : Conspiration et conspirateurs à l'âge romantique, de la Restauration à la chute du Second Empire (1820-1870).- Paris : Belles Lettres, 2015.- 671 p. ISBN-13 978-2-251-44539-7**

Après Mr Bouchet dans l'*Histoire des mouvements sociaux de 1814 à nos jours* Mr Tardy accorde à Deschapelles un rôle dans l'insurrection des 5 et 6 juin 1832, plus précisément dans son chapitre *Fantasmes du complot et conspirations frénétiques : la conspiration carlo-républicaine (1831-1832)*

que je commente en ces termes :

*Tardy (Jean-Noël).- Fantasmes du complot et conspirations frénétiques : la conspiration carlo-républicaine (1831-1832) in ejusdem L'Âge des ombres : Conspiration et conspirateurs à l'âge romantique, de la Restauration à la chute du Second Empire (1820-1870).- Paris : Belles Lettres, 2015, pp. 210-217 ISBN-13 978-2-251-44539-7*

L'insurrection des 5 et 6 juin 1832, à Paris, mérita cette appellation, ce ne fut pas une émeute, une révolte spontanée. La *Société Gauloise* du champion d'échecs Deschapelles, républicain d'apparence mais très proche de la branche aînée des Bourbons, y prit une part dont

Jean-Noël Tardy rend compte dans son étude des conspirations du 19<sup>ème</sup> siècle.

Jean-Noël Tardy fait grand cas de la biographie de Deschappelles par Saint-Amant alors que Louis-Philippe avait Saint-Amant sous contrôle. Il avait été reçu aux Tuileries dans les mois précédant la mort prévisible de Deschappelles, fin 1847. L'article « Les échecs aux Tuileries » parut dans *Le Palamède* de 1847.

Jean-Noël Tardy fait dire au préfet de police Gisquet que Deschappelles aurait eu des relations à la cour de Charles X. Dans son rapport sur l'insurrection Gisquet écrit que Deschappelles aurait fait la partie de whist de Charles X. C'est possible mais Gisquet ignore l'essentiel, les liens de parenté de Deschappelles avec trois membres de la cour de Charles X à Holyrood : 1° sa sœur, épouse de 2° l'écuyer O'Héguerty de Charles X, écuyer du comte d'Artois depuis 1793, l'année de son mariage, 3° leur fils, écuyer cavalcadour de Marie-Thérèse de France. L'orpheline du Temple ! Qui dit mieux ?

De fait, il y a mieux : un frère de Deschappelles avait été fusillé en l'an II pour avoir déserté en Vendée d'un bataillon de Seine-et-Oise et rejoint les chouans.

Quid du carlo-républicanisme de la *Société Gauloise* ?

Une mauvaise lecture du passage suivant du rapport Gisquet m'avait fait penser que la conspiration carlo-républicaine pouvait être niée, les entretiens entre

le duc de Fitz-James et Deschapelles étant restés inconnus des républicains. Or il ressort du texte de Gisquet que malgré la discrétion de ces entretiens, une partie des républicains en avaient été informés :

« Deschapelles possédait rue du faubourg du Temple n° 120 une maison avec un vaste jardin. Ce fut probablement dans cette maison que s'effectua l'organisation de la société Gauloise et qu'à l'aide d'une presse secrète furent tirés les brevets des Tribuns et Centurions et les cartes délivrées aux simples membres. De nombreuses réunions eurent lieu dans cette maison et notamment dans les derniers jours de Mai et les premiers jours de Juin. On remarqua dans ces réunions M<sup>r</sup> de Bryas député, et l'abbé Châtel. Vers la même époque Deschapelles reçut aussi plusieurs visites de M. de Fitz James, mais en particulier, soit que ces visites se rattachassent aux intérêts de la Dynastie déchue, soit que l'union des deux partis eut été cachée à quelques républicains de bonne foi dont on aurait redouté l'opposition à de tels arrangements. »

Le 6 juin à 10h 30 Gisquet écrivait à Montalivet, ministre de l'intérieur :

« Les renseignements confidentiels que j'ai reçus ne me laissent aucun doute que l'insurrection a été concertée entre les carlistes et les républicains. Les carlistes avaient promis de l'argent et des hommes ; ils avaient donné l'assurance qu'une partie de la troupe était gagnée par eux et qu'ils feraient une puissante diversion avec des bandits qu'ils avaient embauchés ; mais ces hommes n'ont paru qu'en petit nombre et la force armée a prouvé son dévouement au roi. Les

républicains, à peu près livrés à eux-mêmes, sont indignés contre les carlistes et avouent que leur cause est perdue. »<sup>142</sup>

Effectivement les phalanges du quartier Saint-Merry ne virent arriver à leur secours ni soldats gagnés à l'insurrection ni carlistes ni « bandits ».

Cabet, lui, aurait cru la *Société Gauloise* composée de républicains et de carlistes. Il écrivait en 1844 :

“ Que de mal n'a pas fait **l'Émeute de juin**, cette émeute désapprouvée par toute la tête du Parti révolutionnaire qui voulait ne considérer le convoi de Lamarque que comme une **revue** des forces populaires et qui préférait livrer la bataille un mois après, à l'anniversaire de juillet ; cette émeute, commencée par une petite société secrète, la **Société Gauloise**, composée de républicains et de carlistes, organisée et dirigée par un spéculateur à la Bourse qui se nommait dictateur, et qui croyait follement tout entraîner avec une poignée d'hommes, cette émeute qui amena **l'état de siège**, qui engagea si malheureusement la Banlieue, qui fit tant de victimes et qui empêcha une révolution certaine un mois plus tard ! ” <sup>143</sup>

Mais soit il se trompe soit il feint de se tromper. Encore qu'à lire son appréciation de Deschapelles on ne

---

<sup>142</sup> Dejean (Étienne).- La duchesse de Berry et le comité carliste de La Haye (juin-novembre 1832), *Revue historique*, 37<sup>e</sup> année, T. CX, mai-août 191, pp. 35-36

<sup>143</sup> Cabet (E.).- Les Masques arrachés.- Paris, 1844, p. 45

l’imagine pas feinte mais quant au carlo-républicanisme de la *Société Gauloise* il le voit dans sa composition alors qu’elle n’exista qu’au niveau de pourparlers.

Après tout, s’il fut l’un des commissaires du convoi, mêlé à des préparatifs – après l’insurrection son domicile fut perquisitionné – peut-être n’avait-il pas participé précisément à des pourparlers.

Le pouvoir ayant associé le républicain Kersausie à l’attentat prétendu carlo-républicain de la rue des Prouvaires, notons que le républicain Poncelet fit aussi partie des inculpés. Il faudrait vérifier si le pouvoir en tira également argument.

En juillet 1830 c’est à Guingamp que Kersausie avait pris la tête de son régiment pour le conduire à Paris.

Les banquets de Deschapelles étaient célèbres mais le document Taschereau est la seule source signalant des invités chefs républicains sous la Monarchie de Juillet et Vilcoq, cité dans le document, démentit<sup>144</sup> y avoir jamais participé.

Sous la Restauration, il est vrai, Deschapelles avait visité Béranger emprisonné à Sainte-Pélagie et l’avait

---

<sup>144</sup> *Le National*, mardi 4. 4. 1848, p. 5 ; *La Commune de Paris*, jeudi 6. 4. 1848, n° 9, 1<sup>ère</sup> année, p. 2



invité à prendre un repas chez lui à sa sortie. Béranger ne vint pas<sup>145</sup>.

Le passage de Deschapelles au club d'échecs de Berlin pose problème. Même si en 1806 il était sous les armes, les *Fastes de la légion d'honneur* cités plus loin permettent d'en douter, il faudrait vérifier s'il a pu en 1806-1807 participer à la fois à la campagne d'Allemagne et à Paris, à l'hôtel de Richelieu de Francis Henry Egerton (*L'Ambigu* de Peltier du 10 juillet 1807 et le *Gentleman's Magazine* du même mois), à un match d'échecs contre l'équipe de Carlier.

Son dossier militaire ne nous aide pas et les *Fastes de la légion d'honneur* le disent même « retiré du service au commencement de l'an XII ». Ceci dit, en 1809-1810 il était adjoint aux commissaires des guerres en Espagne. Quand avait-il repris du service ? Assez tôt pour être en Allemagne en 1806-1807 ?

Les Allemands n'ont pas souvenir d'un passage de Deschapelles au club d'échecs de Berlin même si la création d'un tel club, en 1803, leur est connue.

Mme Elke Rehder écrit à ce sujet :

« Als Verdoni 1804 in London starb, übernahm der aufstrebende Alexandre Deschapelles die Führung.

---

<sup>145</sup> Cf. Gaulmier (Jean).- Béranger et son médecin, *Travaux de linguistique et de littérature*, I, Strasbourg, 1963, pp. 219-232. En 1963 Mr Gaulmier n'avait pas pu identifier « ce personnage » de Deschapelles qui apparaissait dans une lettre de Béranger.

Am 16. Oktober 1803 wurde der erste Schachclub in Berlin gegründet (auch bekannt unter dem Namen "Schadows Schachklub", weil der Bildhauer Gottfried Schadow zeitweise Vorsitzender der Vereinigung war). Zuerst trafen sich 34 Mitglieder im Berliner Tiergarten. Schon bald erreichte der Schachclub eine Mitgliederzahl von fast 70 Personen.

1827 wurde von Ludwig Bledow (1795-1846) die "Berliner Schachgesellschaft" als Konkurrenz zu dem bestehenden alten und exklusiven Schachklub gegründet, weil der alte Schachklub jüngeren Schachspielern keine Chance gab. Beispielsweise schreibt der Schachspieler und Diplomat Tassilo von Heydebrand und der Lasa in "Meine Erinnerungen aus dem früheren Berliner Schachleben" (veröffentlicht in der Schachzeitung der Berliner Schachgesellschaft, Nr. 12, 1857, Seiten 115f): "Alexandre Deschappelles (1780-1847) .... behauptete, um das Jahr 1807 in dem vier Jahre früher gegründeten alten Schachclub mit Erfolg einen Turm vorgegeben zu haben." Bitte lesen Sie hierzu auch den Beitrag von Johannes Fischer in der Zeitschrift KARL:

[http://www.karlonline.org/303\\_2.htm](http://www.karlonline.org/303_2.htm)

Leider sind keine alten Aufzeichnungen von den frühen Spielen in "Schadows Schachklub" überliefert."

En rapportant que dans ses *Mémoires* Gisquet avait renoncé à voir en Deschapelles l'un des deux personnages auxquels Charles X faisait allusion dans sa lettre du 17 avril 1832, Jean-Noël Tardy estime que Gisquet a effectivement changé d'avis. Mais rien n'est moins sûr : dans ses *Mémoires* il ne peut contredire la version du pouvoir qui, par conviction ou pour des raisons de haute politique, voyait finalement Chateaubriand dans la lettre du 17 avril alors que dans son rapport sur l'insurrection Gisquet avait penché pour Deschapelles.

En tout cas, on a lu plus haut qu'en juin 1832, alors que Gisquet rédigeait son rapport sur l'insurrection, il ignorait la généalogie de Deschapelles à l'inverse de Louis-Philippe qui la connaissait certainement ainsi que celle de tous les membres de la cour de Charles X en exil et en l'espèce de leurs parents.

Sans doute l'intérêt de Mr Tardy pour Deschapelles était-il moins exclusif que le nôtre. Il poursuit ce chapitre, observant le déclin du thème de la conspiration carlo-républicaine après 1832.

Mr Tardy cite deux articles de *Généalogie en Yvelines*. Parfois on trouvera plus facilement celui-ci :

Baudrier (Pierre).- Insurgés et forces de l'ordre en 1832. Alexandre Deschappelles et Robert Richard O'Reilly, Bulletin de l'Association d'Histoire et d'Archéologie du XXe arrondissement de Paris, Numéro 50, 4e trimestre 2011, pp. 7-27

**Pierre Baudrier**

## Table des matières

La *Société gauloise* dans l'insurrection des 5 et 6 juin  
1832 p. 5

Famille et environnement familial de Deschapelles  
p. 44

La *Société gauloise*, société secrète républicaine en  
1832 p. 47

Les drapeaux de l'insurrection des 5 et 6 juin 1832  
p. 53

Les évadés de Doullens  
p. 64

L'insurrection parisienne des 5 et 6 juin 1832 :  
historiographie p. 70